

COMMUNE D'ÉANCÉ

Registre des délibérations 1874-1908 (extraits)

30 août 1874 (p. 2)

-Emploi des fonds provenant de la troisième annuité du contingent de mobilisation : extraction, brisage et empierrement neuf du chemin d'intérêt commun n° 103.

25 octobre 1874 (p. 3)

-Enquête relative aux terrains cédés par la commune sur le bord des chemins vicinaux ordinaires n°5 d'Eancé à Chelun, n° 2 d'Eancé à Forges, n° 4 d'Eancé à Senonnes à plusieurs propriétaires en compensation des terrains cédés par eux pour l'ouverture du chemin vicinal ordinaire n° 5.

13 décembre 1874 (p. 4 à 7)

-Emploi des fonds provenant de la troisième annuité du contingent de mobilisation : extraction, brisage et empierrement neuf du chemin d'intérêt commun n° 103.

-Installation des membres du Conseil municipal (12) en exécution du décret de M. le Président de la République à la date du 4 novembre 1874.

-Liste des enfants des deux sexes (12 garçons et 9 filles) pour être admis gratuitement dans les écoles primaires cette commune pendant l'année 1875.

-Budget des chemins communaux ordinaires proposé par M. l'agent voyer : chemins vicinaux ordinaires n°2, 4 et 5, chemins d'intérêt commun n° 50 et 103.

-Dépenses école des garçons : 2 tableaux noirs et 3 cartes géographiques (Europe/ Terre sainte/ Départements). Idem pour l'école des filles. Livres pour les indigents. Demande de subvention.

3 janvier 1875 (p. 8)

-Nomination des délégués pour dresser les listes électorales.

21 février 1875 (p. 9)

-Dépenses obligatoires de l'instruction primaire : traitement de M. Moriniaux, instituteur ; traitement et loyer de Mme Peslherbe, institutrice.

28 février 1875 (p. 10)

-Le Conseil vote une somme de 25 francs pour l'important service de la médecine gratuite pour la classe pauvre des communes rurales ; il propose M. Cordonnier, médecin à Martigné pour être médecin des pauvres et arrête le chiffre de 110 la liste des indigents appelés à recevoir les secours médicaux.

29 mars 1875 (p. 10)

-Demande acceptée du sieur Bouvry Bonaventure Julien Benjamin de la classe 1874 désirant obtenir la dispense de l'armée active à titre de soutien de famille.

23 mai 1875 (p. 11)

-Vote des ressources pour l'entretien des chemins vicinaux pour 1876.

-Inventaire des archives et du mobilier de la mairie.

26 mai 1875 (p. 13)

-Approbation des comptes présentés par M. Gaillot, receveur municipal. Régularisation d'une somme de 24 F 55 centimes.

19 septembre 1875 (p. 13)

-Vote d'un traitement supplémentaire de l'instituteur et de l'institutrice.

7 novembre 1875 (p. 14)

-Liste des enfants des deux sexes (10 garçons et 9 filles) pour être admis gratuitement dans les écoles primaires cette commune pendant l'année 1875.

-Emploi des fonds provenant de la quatrième annuité du contingent de mobilisation : solde du chemin 103, fourniture de pierres pour le chemin 5.

-Budget pour les chemins n° 2, 4 et 5 et chemin d'intérêt commun.

-Tarif pour la conversion des journées de prestation en tâches.

-Lettre du sous-préfet signalant l'utilité de compléter le mobilier des écoles publiques en y ajoutant pour l'école des garçons : une carte d'Europe, une carte du département et deux tableaux noirs ; pour l'école des filles : trois tableaux noirs et une série de cartes géographiques. En plus de faire blanchir les murs de l'école des garçons et du logement personnel de l'instituteur.

12 décembre 1875 (p. 17)

-Projet empiérement chemin vicinal ordinaire n° 5.

2 janvier 1876 (p. 18)

-Nomination des délégués pour la révision des listes électorales.

16 janvier 1876 (p. 19)

-Nomination délégué (C. Bouvet) et suppléant (P. Durand) des élections sénatoriales.

26 mars 1876 (p. 20)

-Réclamation au préfet par le sieur François Hervault du 6 octobre 1875 demandant paiement pour indemnité de terrain pour redressement du chemin n°50. Vote de 150 F pour indemnité de terrain situé dans le bourg d'Eancé pour redressement du chemin n° 50 appartenant au demandeur ci-dessus et dépendant d'une vieille maison (ancienne mairie).

23 avril 1876 (p. 21)

-Demande de l'autorisation pour être dispensé de la purge des hypothèques pour la cession faite par le sieur François Hervault, propriétaire marchand demeurant au bourg d'Eancé, du terrain destiné au redressement du chemin d'intérêt commun n° 50.

24 mai 1876 (p. 23)

-Vote des ressources pour l'entretien des chemins vicinaux n° 50 et 103 pour 1877 (3 journées de prestations... Brisage à la carrière de la Brillardière).

28 mai 1876 (p. 24)

-Le Conseil renouvelle la demande qu'il avait adressée en novembre dernier à M. le Préfet demandant le changement de l'instituteur de l'école des garçons attendu qu'elle est presque déserte et mal tenue, environ une douzaine d'enfants pour une population de 1 000 à 1 100 âmes, ceux dont les parents sont un peu aisés vont dans les écoles du voisinage, les autres sont retenus chez leurs parents ne voulant pas les envoyer à l'instituteur actuel dont la conduite laisse beaucoup à désirer et qui tient des propos dans la classe on ne peut plus mauvais en présence des enfants.

30 juillet 1876 (p. 25)

-Chemin de fer de Châteaubriant à Rennes avec embranchement sur Vitré. Le Conseil à l'unanimité sollicite l'exécution de cette entreprise dans le plus bref délai possible et regrette de ne pouvoir donner aucune subvention d'aucune sorte.

-Le Conseil a déjà été appelé plusieurs fois à donner son avis sur le projet de construction d'une maison d'école de filles dont il reconnaît l'utilité attendu que la maison que loue la commune laisse beaucoup à désirer. Le Conseil décide à l'unanimité d'attendre à imposer de nouveau la commune car elle ne possède aucun terrain et ne pourrait en acheter un convenable qu'à des prix très élevés.

27 août 1876 (p. 27)

-Inventaire des archives et du mobilier de la mairie : approbation.

8 octobre 1876 (p. 28)

-Election du maire et de l'adjoint : Célestin Bouvet élu maire (9 voix/10) ; Louis Houssais élu adjoint (8 voix/10).

12 novembre 1876 (p. 29 et 32)

-Budget chemins vicinaux n° 2 et 5 et chemin d'intérêt commun.

-Tarif pour la conversion des journées de prestation en tâche. Le Conseil approuve le tarif relatif au transport, brisage et emmétrage de la pierre mais est d'avis que l'extraction de la pierre, les travaux de terrassement et de réparation soient faits comme les années précédentes à la journée et non à la tâche qui occasionneraient de très grands inconvénients.

19 novembre 1876 (p. 33)

-Enfants admis gratuitement dans les écoles primaires (14 garçons et 10 filles).

-Le Conseil vote des fonds pour la réparation de la classe des garçons et du logement personnel de l'instituteur, vu l'urgence de ces réparations et demande que l'excédent des ressources de 1875 soit réservé pour la construction d'un cimetière.

-Vote d'un crédit pour le dénombrement de la population (50 F).

10 décembre 1876 (p. 35)

-Demande d'admission à l'hospice des aliénés du département (d'une veuve pour sa fille).

25 février 1877 (p. 36)

-Vote des dépenses de l'instruction primaire pour 1877 : traitement de M. Daniel, instituteur et de Mme Peslherbe, institutrice ; location de la classe des filles et du logement de l'institutrice ; distribution des prix...

27 mai 1877 (p. 37)

-Vote des ressources pour l'entretien des chemins vicinaux pour 1878 n° 2,4, 5, 50 (de St-Aignan à Guer, traverse du bourg).

31 mai 1877 (p. 40)

-Budget et approbation des comptes.

24 octobre 1877 (p. 40)

-Installation de M. Deshayes Victor nommé instituteur à Eancé en remplacement de M. Daniel René, avec un traitement de 1 000 F.

11 novembre 1877 (p. 41 à 44)

-Budget chemins, travaux neufs : chemin n° 5, confection de terrassement et d'empierrement.

-Dépenses pour la construction d'un portail à l'entrée du cimetière, 110 F, attendu qu'il n'y en avait plus et que des chevaux étaient entrés dans le cimetière.

-Soumission par privilège du sieur Bazin, entrepreneur de travaux publics à Argentré-du-Plessis, comprenant la construction d'empierrement sur le chemin de petite communication n° 5 entre la Garenne et le Pin et s'élevant à la somme de 1 070 F.

-Vote d'une subvention de 25 francs pour 1878 pour le service de la médecine gratuite.

-Liste des enfants pour être admis gratuitement dans les écoles primaires d'Eancé pendant l'année 1878 : 13 garçons et 8 filles.

-Demande de subvention faite par le sieur Julien Duclos attendu qu'il a fait des travaux de terrassement et d'empierrement sur une longueur de 490 m qui s'élèvent à la somme de 450 F et qu'il est dans l'intention de continuer sur le chemin rural, de la Baumerie au Bois d'éré, qui était impraticable avant que les réparations soient faites.

30 décembre 1877 (p. 44)

-Nomination des délégués chargés de la révision des listes électorales en 1878.

20 janvier 1878 (p. 45 et 46)

-Installation du Conseil municipal. Le maire a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

-Election du maire : Célestin Bouvet (10 voix). Election de l'adjoint : Louis Houssais (10 voix).

24 janvier 1878 (p. 47)

-Installation de Mlle Martel nommée institutrice à titre provisoire, avec un traitement de 700 francs, en remplacement de Mme Peslherbe née Darée démissionnaire.

17 février 1878 (p. 48)

-Fixation du taux de la rétribution par mois et par élève : 1 F 50.

14 avril 1878 (p. 49)

-M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Sous-Préfet en date du 8 courant à l'occasion d'une pétition de quelques habitants d'Eancé (huit) datée du 10 janvier 1878, et relative au transfert du cimetière hors du bourg. Délibération suivante : le Conseil municipal en principe ne s'oppose pas au transfert du cimetière hors du bourg, comme l'ont fait beaucoup de communes, mais en fait il en conteste la nécessité urgente et il n'accorde nulle valeur à la pétition, celle-ci manquant tout à la fois à l'exactitude et à la vérité, le tout pour les raisons ci-après : 1° Il est de notoriété publique et constante que le bourg est aussi salubre qu'aucune autre localité de la commune et que les craintes d'épidémies sont plus dans l'imagination des pétitionnaires que dans la réalité de la situation puisqu'il ne s'en est produit aucune jusqu'ici. 2° Il est contraire à la vérité d'avancer que le cimetière ne soit pas entièrement et dans toutes ses parties clos de murs dans un état d'entretien complet et par suite ne présentant aucune brèche ; la municipalité actuelle y a mis et y mettra plus que jamais sa surveillance et ses soins, l'année dernière même elle s'est imposée la dépense d'un portail très convenable et aucune profanation n'est à craindre ni dans le présent ni dans l'avenir. 3° Parmi les pétitionnaires le plus grand nombre (à l'exception de trois) n'ont aucun intérêt immédiat au transfert du cimetière, vu la distance de leur habitation, ou même leur absence de la commune. 4° Les pétitionnaires semblent être les seuls à s'apercevoir des prétendues émanations fétides et d'un foyer d'infection qui n'existe pas puisque les autres habitants du bourg et de la commune n'ont jusqu'ici porté aucune plainte. 5° Un terrain convenable pour cimetière serait très difficile à trouver et coûterait très cher. 6° Enfin, l'assertion que la commune a en caisse actuellement plus que les fonds nécessaires est erronée et mensongère puisque l'encaisse municipale n'est que de quatorze cent quarante francs, somme évidemment hors de proportion avec la dépense que nécessiterait le transfert du cimetière, acquisition d'un terrain, nivellement, clôture, etc. et qui à son avis s'élèverait à environ cinq mille francs. Pour tous ces motifs, après discussion et délibération, le

Conseil municipal se refuse à opérer actuellement le transfert du cimetière hors du bourg et est d'avis d'attendre qu'il est des ressources plus en rapport avec la question, ou que la bienfaisance (de pétitionnaire) lui vienne généreusement et suffisamment en aide pour la résoudre. La présente a été votée à l'unanimité.

22 mai 1878 (p. 50)

-Budget 1878 et approbation des comptes.

26 mai 1878 (p. 51 à 53)

-Budget chemins vicinaux n° 50 et 103, n° 5 : construction de ½ pont doré à la limite d'Eancé et Chelun (494 F 15).

-Affaire relative à la construction d'une maison d'école pour les filles. Le Conseil a décidé à l'unanimité d'attendre pour les motifs suivants : 1° Le logement de l'institutrice composé d'une pièce au premier étage d'environ 6 m 50 de côté avec grenier au-dessus est suffisant. 2° Un cellier servant de décharge. 3° Un jardin très convenable joignant la maison avec puits et four. 4° La classe est convenable pour le nombre d'élèves qui la fréquente, bien située, une belle place à midi et très éloignée des auberges. 5° La commune ne possède aucun terrain et ne pourrait en acheter un convenable qu'à des prix très élevés.

-Arrêté de M. le Préfet du 20 mai relatif au chemin de fer de Châteaubriant à Rennes avec embranchement sur Vitré et aux emplacements des gares et stations. Le Conseil, après avoir pris connaissance du plan, a déclaré à l'unanimité ne faire aucune observation.

18 mai 1878 (p.54 à 55)

-Le Conseil municipal de Saint-Aignan-sur-Roë demande l'établissement d'une foire le 7 janvier. Le Conseil approuve comme étant un avantage pour les besoins agricoles du pays.

-Le Conseil approuve le rapport de M. l'Agent Voyer cantonal relatif à l'emploi de la subvention accordée pour la construction de la moitié du pont doré sur le chemin n° 5 d'Eancé à Chelun et aux terrassements du même chemin.

-Lecture au Conseil du testament du Sieur René Jouselin décédé à Eancé qui lègue à la commune un terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière. Accepté à l'unanimité attendu que le terrain légué est le plus convenable que nous ayons pour établir un nouveau cimetière.

27 octobre 1878 (p. 55 à 57)

-Election délégué pour l'élection sénatoriale. 10 voix sur 10 pour C. Bouvet.

17 novembre 1878 (p. 57 à 59)

-Vote subvention de 25 F pour le service de la médecine gratuite en 1879. Le Conseil arrête au chiffre de 81 la liste des indigents appelés à recevoir les secours médicaux.

-Liste des enfants admis gratuitement dans les écoles primaires d'Eancé pendant l'année 1879 : 9 garçons et 11 filles.

-Budget chemins vicinaux n°2, 4, 5, curage des rigoles, travaux neufs n° 5 et chemins d'intérêt commun.

-Translation du cimetière actuel. Le Conseil, vu le testament du Sieur Jouselin au rapport de Me Chaumet notaire à La Guerche le 7 février 1872 qui lègue à la commune un terrain pour un nouveau cimetière, à l'unanimité désire que la translation du cimetière ait lieu le plus tôt possible dans le terrain légué par le Sieur Jouselin décédé à Eancé le 29 mai 1878.

-Présentation d'un projet de clôture du futur cimetière dressé par M. Gérard expert à Rannée, commune de La Guerche.

9 décembre 1878 (p. 59)

-Installation de M. Micouin Léonard nommé instituteur intérimaire à Eancé en remplacement de M. Deshayes Victor en congé.

22 décembre 1878 (p. 60)

-Révision des listes électorales.

9 février 1879 (p. 60 à 62)

-Vote des dépenses de l'instruction primaire et des moyens d'y pourvoir (traitement M. Deshay et Mlle Martel...).

-Le Conseil, conformément aux instructions de MM. les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur relatives aux tableaux des classes astreintes au service militaire, vote la somme de 20 F pour la confection d'un cadre grillage destiné à conserver en bon état les tableaux relatifs à ces classes.

-Emploi du crédit réservé pour un cimetière.

16 mars 1879 (p. 62 à 63)

-Legs Jouselin. Lecture du testament du Sieur René Jouselin en date du 18/04/1860 par lequel il lègue un quart de ses biens aux pauvres d'Eancé.

-Le Conseil prend connaissance de l'adjudication publique relative à la vente d'herbe du cimetière légué à la commune s'élevant à la somme de 32 F ; ainsi qu'à la vente de fruits et de la seconde coupe d'herbe s'élevant à la somme de 31 F.

25 mai 1879 (p. 64 à 65)

-La commune sera imposée pour 1880 de 3 journées de prestation...

-Travaux neufs : chemin n° 5 d'Eancé à Chelun, achèvement.

-La commune prie M. le Préfet de vouloir bien prélever sur les fonds du département les sommes réclamées pour l'entretien de l'aliénée à l'asile Saint-Méen.

3 mai 1879 (p. 66)

-Approbation des comptes du receveur.

4 juillet 1879 (p. 67)

-Installation de M. Lecrioul Pierre Paul nommé instituteur intérimaire en remplacement de M. Deshays en congé de trois mois pour cause de maladie avec un traitement annuel de 900 F.

-6 juillet 1879 (p. 67)

-Proposition de faire la vente d'herbe du terrain destiné au nouveau cimetière. Considérant qu'il n'a encore été fait aucune sépulture dans le nouveau cimetière et que la commune peut disposer encore cette année des herbes, demande que la vente des herbes ait lieu au plus vite possible, sinon elles seraient perdues à cause de la saison qui est avancée.

19 octobre 1879 (p. 68)

-Commission administrative du Bureau de Bienfaisance

-Election de deux délégués (10 votants). Ont obtenu la majorité absolue : M. Guilloux Pierre, recteur, 7 voix et M. Baudouin Joseph, propriétaire, 9 voix.

21 octobre 1879 (p. 69)

-Installation de M. Gérault Hyacinthe Marie nommé instituteur en remplacement de M. Deshayes Victor.

9 novembre 1879 (p. 69)

-Les dépenses faites pour les travaux de nivellement, de clôture et d'appropriation du nouveau cimetière se sont élevées à 953 F 85. Considérant qu'un portail en bois ne serait pas solide et ne serait pas de longue durée et qu'un portail en fer quoiqu'un peu plus cher le serait beaucoup moins relativement à la solidité et comme usure, demande à l'unanimité l'autorisation de faire faire un portail en fer dont la dépense s'élèverait à 200 F.

16 novembre 1879 (p. 70 à 72)

-Dépenses faites pour les réparations urgentes du pont de Bodin ; les habitants de Bodin ont fait des sacrifices pour ces réparations.

-Budget des chemins vicinaux ordinaires pour 1880 : n° 2, 4 et 5.

-Liste des enfants admis gratuitement dans les écoles primaires pour 1880 : huit garçons et sept filles.

-Vote subvention de 25 F pour le service de la médecine gratuite en 1880.

17 novembre 1879 (p. 73)

-M. le Maire a présenté au Conseil une liste de souscription provenant des propriétaires et des cultivateurs habitant les villages de la Baumerie, Lardouet, la Basse Roussière et la Haute Roussière, et demandant le classement d'un chemin vicinal ordinaire, et s'élevant tant en argent qu'en journées à la somme de 2 014 F 50 en plus le terrain pour le chemin évalué à la somme d'environ 2 540 F.

-Le Conseil : Considérant les sacrifices que s'imposent volontairement les habitants de ces villages et le mauvais état des chemins de cette contrée de la commune qui sont impraticables, attendu que les habitants ont été obligés d'abandonner les chemins et de faire des passages à travers les champs. Considérant que les chemins vicinaux de notre commune qui sont commencés vont être achevés cette année, à l'unanimité demande le classement d'un chemin vicinal ordinaire partant du chemin d'intérêt commun n° 103 pour aller à la Haute Roussière. Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien accepter sa demande et de classer ce chemin le plus tôt possible attendu qu'il est de la plus grande utilité.

21 décembre 1879 (p. 74)

-Révision des listes électorales.

23 janvier 1880 (p. 74)

-A cinq heures du matin, devant C. Bouvet, maire de la commune d'Eancé, s'est présenté M. Boismartel Isidore, instituteur de première classe nommé en cette qualité à Eancé, au traitement minimum de 1 200 F par arrêté préfectoral du 9 janvier courant. Installation de M. Boismartel dans ses fonctions.

18 janvier 1880 au 1^{er} février 1880 (p. 75)

-Déclassement des routes départementales et révision du classement des chemins vicinaux. Procès-verbal d'enquête commodo et incommodo, déposé en mairie le 18 janvier 1880 pour quinze jours. Le 1^{er} février au soir, nous avons clos le présent procès-verbal qui ne contient aucune déclaration.

8 février 1880 (p. 76)

-Le Conseil accepte à l'unanimité le projet de déclassement des routes départementales et la révision des chemins vicinaux.

16 février 1880 (p. 77)

-Dépenses de l'instruction primaire et les moyens d'y pourvoir (traitement de M. Boismartel 1200 F et de Mlle Martel 700 F)...

29 février 1880 (p. 78)

-Nécessité absolue de tailler et de labourer les épines servant de clôture à notre nouveau cimetière.

9 mai 1880 (p. 79)

-A l'unanimité le Conseil prie M. le Préfet de bien vouloir classer le chemin allant du chemin d'intérêt commun n° 103 à la Haute Roussière au nombre des chemins vicinaux de notre commune le plus vite possible attendu que les habitants de ces villages intéressés ne peuvent plus passer par les chemins ruraux qui desservent ces villages à cause de leur mauvais état et qu'ils sont obligés de faire des passages à travers les champs pour desservir leurs fermes.

16 mai 1880 (p. 80)

-Entretien des chemins vicinaux ordinaires et travaux neufs sur un chemin actuellement en projet de classement.

-Rendre la classe des garçons plus saine attendu que pendant l'hiver elle est toujours trop humide : prévision de faire un plancher.

27 mai 1880 (p. 81)

-Comptes présentés par M. Roul de la Hellière.

22 juin 1880 (p. 82)

-Chemin en projet de classement partant du chemin n° 103 passant par les villages de la Baumerie, Lardouet, la Basse et la Haute Roussière, par la Haute Poissonnière, la Hicauderie à la limite de Martigné-Ferchaud dont la première souscription qui consiste à faire les travaux entre le chemin n° 103 et la Haute Roussière s'élève à la somme de 2014 F 50... Travaux d'abord exécutés entre le Bourg et la Haute Roussière.

-M. l'agent voyer cantonal assistant à la séance a donné au Conseil communication de la demande de prolongement de classement du chemin précédemment arrêté à la Haute Roussière : par la Hicauderie, la Haute Poissonnière pour aboutir à la limite de Martigné-Ferchaud.

11 juillet 1880 (p. 83)

-Célébration du 14 juillet. Le Conseil ne peut voter aucun crédit pour la fête nationale vu l'insuffisance des ressources de la commune qui a bien des difficultés à faire face à ses dépenses urgentes, attendu que la population est essentiellement agricole et que la récolte des foins qui sont en mauvais état empêche les agriculteurs de s'occuper de la fête nationale.

-Acquisition d'un terrain : pour jardin de l'instituteur et une cour de récréation pour les garçons. Le Conseil prend connaissance du sous-seing privé passé provisoirement entre M. le Maire et la venderesse de ce petit terrain dont le prix s'élève à la somme de 920 F, les frais en sus. Nécessaire car les garçons sont obligés de s'amuser sur la route... Demande de subvention.

8 août 1880 (p. 85)

-Aucune réclamation pour l'acquisition du terrain.

-Imposition extraordinaire pour l'acquisition d'un terrain pour les garçons. Plus imposés présents : MM. Alexis Boucault, Rémi Régnier, François Hervault. Absents : MM. Pierre Augault, Louis Suhard père, Emmanuel Pipard, René Papin, René Hamard, Louis Suhard fils, Joseph Havard, François Duclos qui avaient été convoqués conformément à l'article 42 de la loi du 18 juillet 1837. Le Conseil et les plus imposés à l'unanimité reconnaissent la nécessité de l'acquisition d'un terrain acheté par M. le Maire pour faire une cour de récréation et un jardin pour l'instituteur et sont d'avis que la commune soit autorisée à faire un emprunt à la caisse des écoles pour la somme de 1 050 F pour le paiement de ce terrain qui avoir lieu le 1^{er} novembre prochain, attendu que la commune n'a aucune ressource pour faire face à cette dépense. Le Conseil et les plus imposés à l'unanimité sont d'avis que la commune soit autorisée à s'imposer en 1881 jusqu'à concurrence de cinq centimes. Le Conseil et les plus imposés émettent le vœu que l'imposition extraordinaire ne soit pas portée au rôle des patentes de la commune et l'impôt finira en 1885.

15 août 1880 (p. 86)

-Bail de la maison d'école des filles dont l'expiration a lieu le 1^{er} novembre prochain. A renouveler d'urgence au prix de 150 F, attendu que Mme Veuve Poirier propriétaire de la maison demande une augmentation de 20 F/an que le Conseil accepte à l'unanimité. La durée du bail serait de 6 ans.

-Communication d'une délibération du Conseil de la Fabrique adressée au Maire par le Président de la dite Fabrique : Considérant que l'église actuelle n'est pas solide et trop petite, attendu que les habitants des communes voisines de Pouancé, Senonnes, de La Rouaudière et de Chelun viennent tous les dimanches viennent en grand nombre à Eancé ; la reconstruction de l'église ne coûterait rien à la commune ni dans le présent ni dans l'avenir. Approbation unanime de la délibération du Conseil de Fabrique d'Eancé et le Conseil autorise à démolir l'église actuelle et abandonne à la Fabrique les matériaux provenant de la démolition, et la concession provisoire et pour toute la durée de la reconstruction des murs et des terrains du cimetière abandonné où se trouve présentement l'église et où elle devra être rebâtie et permet de dépasser dans le vieux cimetière et sur les voies et places publiques les différents matériaux destinés au travail sus mentionné que la Fabrique peut exécuter sans rien demander.

10 octobre 1880 (p. 87)

-Acquisition terrain : la clause précédente sur les patentes est contraire à la loi et est donc annulée ; demande que l'imposition soit inscrite au rôle des patentes de même qu'aux autres rôles.

7 novembre 1880 (p. 88)

-Le Conseil et les plus imposés considérant que la délibération du 8 août dernier ils avaient demandé que les contribuables inscrits au rôle des patentes ne soient point compris dans l'imposition extraordinaire, pour l'acquisition d'un terrain pour l'école des garçons. Le Conseil et les plus imposés considérant que cette clause est contraire à la loi à l'unanimité annulent cette clause et demande que l'imposition soit inscrite au rôle des patentes de même qu'aux autres rôles.

14 novembre 1880 (p.90)

-Budget chemins vicinaux : n° 2, 4, 5, restauration d'accotement et rigoles ; travaux neufs ; chemin d'intérêt commun.

-Refus de paiement pour pension de la fille Delaunay Anne Marie aliénée à l'asile de Rennes...

-Subvention pour la médecine gratuite ; proposition en qualité de médecin des pauvres à M. Cordonnier, médecin à Martigné-Ferchaud : liste de 81 indigents appelés à recevoir les secours médicaux.

16 novembre 1880 (p. 92)

-Admission gratuite aux écoles primaires : 16 garçons et 6 filles.

12 décembre 1880 (p. 93)

-Délégué pour la révision des listes électorales : Pierre Briant, conseiller municipal.

-Au sujet du chemin d'intérêt commun n° 103 à la Haute Roussière avec prolongement à la limite de Martigné-Ferchaud près le Breil Chevière ; après avoir pris connaissance du dossier d'enquête relative au prolongement de ce chemin, il y aurait lieu de modifier le prolongement partant du chemin n° 103 près la Basse Poissonnière et de remplacer la ligne rouge par la ligne bleue ; cette ligne est beaucoup plus courte et bien moins coûteuse pour la commune, attendu que la ligne rouge nous obligerait à construire un pont et un fort remblai et par conséquent coûterait plusieurs milliers de francs de plus à construire que la ligne bleue qui est plus courte. Ne pas prendre en considération les nombreuses demandes de M. Groulet qui sont en partie mensongères et prouvent qu'il ne connaît pas du tout la commune, ce qui n'est point étonnant ne l'ayant habité que dans son enfance.

23 janvier 1881, 8 h du matin (p. 94)

-Installation des Conseillers municipaux (12) : MM. Augustin Boucherie, Pierre Briant, Louis Houssais, Augustin Havard, Jean Marie Duclos, Alexis Boucault, François Jouselin, Louis Boucault, Joseph Bouvry, Augustin Boulet, Julien Duclos et Célestin Bouvet. Election du Maire : Célestin Bouvet (11 voix). Election de l'Adjoint : Louis Houssais (10 voix).

6 février 1881 (p. 96)

-Création des ressources nécessaires pour assurer le service de l'instruction primaire en 1882 : 1 F 50 / mois pour les élèves payants et 0 F 75 pour les élèves gratuits.

-Demande de subvention pour le jardin et la cour de récréation des garçons, avec clôture et qu'il serait très utile de faire construire un préau.

13 février 1881 (p. 97)

-Demande de dispense du service militaire à titre de soutien de famille du sieur Victor Pierre Gautier, de la classe 1880, parents dans une indigence absolue, le père est infirme depuis bien des années et la mère est en très mauvaise santé.

13 mars 1881 (p. 98)

-Délégués du Conseil municipal au Bureau de bienfaisance : MM. Pierre Guilloux et Alexis Boucault élus à l'unanimité.

22 mai 1881 (p. 99 et 100)

-Chemins vicinaux. La commune sera imposée pour 1882 de 3 journées de prestation. Chemin n° 5 d'Eancé à Chelun, travaux neufs en achèvement par l'entreprise Segretain, chemin n° 7 d'Eancé à la route départementale n° 14. Le Conseil décide que les prestations en nature de l'année 1882 seront converties en tâches d'après le tarif adopté.

-Inventaire des archives et du mobilier de la mairie.

-Devis clôture du jardin de l'instituteur et du préau : 449 F 34.

25 mai 1881 (p. 101)

-Approbation des comptes présentés par M. Roul de la Hellière.

10 juin 1881 à 8 h du matin

-Présentation de M. Jean-Louis Vital Vallée nommé instituteur intérimaire.

12 juillet 1881 (p. 102)

- Célébration du 14 juillet. Le Conseil ne peut voter aucun crédit pour la fête nationale vu l'insuffisance des ressources de la commune qui a bien des difficultés pour payer ses dépenses les plus urgentes et que la population étant essentiellement agricole ne peut abandonner ses travaux qui sont pressants.

11 septembre 1881 (p. 102)

-Communication d'une souscription relative au chemin n° 6 d'Eancé à la limite de Martigné-Ferchaud ainsi conçue. Les propriétaires soussignés qui s'étaient engagés par souscription argent nature et terrain à la condition de faire passer par la Haute Poissonnière le chemin n° 6 d'Eancé à la limite de Martigné-Ferchaud : déclarent accepter le tracé par la Basse Poissonnière et la Croix de la Brosse et maintenir leur souscription à la condition que la commune fera après redressement l'empierrement du chemin rural compris entre la Haute Poissonnière et la croix de la Brosse avec les largeurs et épaisseurs des chemins vicinaux...

14 septembre 1881 (p. 103)

-Procès-verbal d'installation de Mlle Martel, institutrice provisoire à Eancé, institutrice de 3^{ème} classe avec un traitement annuel légal de 700 F.

20 novembre 1881 (p. 104)

-Budget des chemins vicinaux ordinaires.

-Le Conseil, considérant -1° Que des plaintes nombreuses et réitérées lui ont été faites relativement au mauvais état du chemin rural situé dans le milieu du bourg entre le chemin vicinal n° 4 et le chemin d'intérêt commun n° 103, attendu que ce chemin serait très utile et beaucoup fréquenté s'il était viable. -2° Qu'il est toujours encombré de bois des voitures qui empêchent la circulation sur le dit chemin rural. -3° Quoiqu'étant situé dans le bourg est toujours d'une très grande malpropreté par suite de dépôts de fumier de purin et d'ordures qui y séjournent. -4° Que la confection et l'entretien de ce chemin comme chemin vicinal serait

une petite dépense pour la commune comparé aux avantages qu'elle en retirerait. A l'unanimité demande le classement du dit chemin rural comme chemin vicinal afin de faciliter la circulation du chemin et en même temps contribuer à l'agrandissement du bourg dans la dite partie et à sa salubrité. La longueur du chemin est d'environ 100 m.

24 novembre 1881 (p. 105 et 106)

- Subvention pour la médecine gratuite ; proposition en qualité de médecin des pauvres à M. Olivier Cordonnier, médecin à Martigné-Ferchaud : liste de 81 indigents appelés à recevoir les secours médicaux.

-Projet de tarif pour la conversion des journées de prestation en tâches. Le Conseil refuse d'approuver le dit projet attendu qu'il est d'avis que le brisage et l'emmêtrage de la pierre n'est pas assez élevé et doit être maintenu à 2 F le m3 comme les années précédentes, ainsi que le transport dont le prix doit être augmenté de 0 F 25 par m3 n'étant pas en rapport avec le prix de la journée.

28 novembre 1881 (p. 107)

-Révision en 1882 des listes électorales : M. Alexis Boucault pour les opérations préliminaires, MM. Havard et Louis Boucault pour la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de réclamation.

10 février 1882 (p. 107)

-Installation de Mlle Virginie Dandin nommée institutrice intérimaire à Eancé en remplacement de Mlle Martel en congé.

26 février 1882 (p. 108 et 109)

-Budget de l'instruction primaire pendant l'année 1883.

-Demande de classement du chemin de la Thioulais. Présentation de la liste de souscription des habitants des villages de la Basse et la Haute Thioulais demandant le classement du chemin de petite communication de la Terrinière en Chelun au chemin de petite communication n° 2 d'Eancé à Forges. Le Conseil considérant -1° Que les chemins ruraux qui desservent ces villages sont impraticables et que pour y arriver ils ont fait des passages par leurs champs. -2° Que c'est par ces villages que ce chemin doit être fait pour être utile à la commune.

-Demande de dispense à titre de soutien de famille : du sieur Victor Pierre Gautier. Considérant que ce jeune homme est le seul et unique soutien de sa famille, ses parents étant dans une indigence absolue, le père est infirme depuis bien des années, la mère en très mauvaise santé.

14 mai 1882 (p. 110)

-Présentation du tableau des chemins vicinaux de la commune au nombre de vingt.

20 mai 1882 (p. 112)

-Approbation des comptes présentés par M. Roul de la Hellière.

21 mai 1882 (p. 113)

-Lecture de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire et la circulaire relative aux commissions municipales scolaires. Ont été nommés à l'unanimité membres de la commission : MM. Pierre Guilloux, Recteur ; Jean Duclos, Conseiller municipal ; Hyacinthe Geffray, propriétaire ; Augustin Havard, Conseiller municipal.

12 juin 1882 (p. 113)

-Installation de Mlle Julie Monnier, institutrice intérimaire en remplacement de Mlle Martel en congé.

25 juin 1882 (p. 114)

-Présentation des pièces relatives au projet de classement au nombre des chemins vicinaux ordinaires du chemin n° 8 allant du chemin de grande communication n° 53 au chemin de grande communication n° 95. Classement approuvé.

1er juillet 1882 (p. 115)

-Installation de M. Jean Louis Vital Vallée, instituteur de 4^{ème} classe en remplacement de M. Boismartel mis en congé de disponibilité.

30 juillet 1882 (p. 115)

-Communication des travaux d'amélioration faits par des particuliers sur trois chemins ruraux : -1°Chemin rural dit du Bois Déré, François Pourias a redressé ce chemin et fait l'empierrement sur environ mille mètres de longueur avec trois cents m3 de pierres. -2° Chemin rural dit de la Hamonais, Pierre Bouvet a redressé le terrassement et fait l'empierrement sur environ six cents mètres de longueur avec deux cents m3 de pierres. -3° Chemin rural dit du Châtelier, Louis Beaudouin a fait le terrassement et les rigoles ainsi que l'empierrement de six cents mètres de longueur avec deux cents m3 de pierres. Considérant -1°Que les sacrifices consentis par les trois intéressés sont considérables et qu'ils se promettent de continuer les dits travaux. -2° Dans le but d'encourager les habitants d'Eancé à continuer l'amélioration des chemins ruraux qui généralement sont impraticables, le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien accorder une subvention aux trois cultivateurs.

6 août 1882 (p. 116)

-Le Conseil ne peut apporter aucun crédit pour la création de la caisse des écoles.

21 septembre 1882 (p. 117)

-Installation de Mlle Pays, institutrice avec un traitement annuel de 800 F en remplacement de Mme Hervy.

1er octobre 1882 (p. 117)

- Présentation des pièces relatives au projet de classement au nombre des chemins vicinaux ordinaires d'un chemin de petite communication partant d'un chemin de grande communication n° 41 au chemin de petite communication n° 6 de Chelun passant par les villages de la Basse et de la Haute Thioulais et aboutirait au chemin de petite communication n° 4 de Chelun. Approbation unanime.

15 octobre 1882 (p. 118)

-Communication d'une délibération en date du 21 août 1882 par laquelle la Commission départementale a classé au nombre des chemins vicinaux ordinaires de la commune d'Eancé, sous le n° 8, un nouveau chemin partant du chemin de grande communication n° 53 pour aboutir au chemin de grande communication n° 95.

14 novembre 1882 (p. 118)

-Installation de M. Beaugendre, instituteur, en remplacement de M. Vallée.

19 novembre 1882 (p. 119 et 120)

-Révision listes électorales, nomination de MM. Joseph Bouvry, Alexis Boucault, Julien Duclos.

-Chemin de communication n° 7 dans la partie comprise entre le chemin n° 95 et la Haute Roussière. Considérant qu'il est dans l'impossibilité que M. le Receveur municipal fasse le recouvrement des souscriptions par les souscripteurs dont les noms suivent : Jeanne Marie Rublon a souscrit 5 F mais étant décédée et ses biens vendus il n'y a plus moyen d'en faire le recouvrement ; Léon Chantebel a souscrit 120 F à condition que l'on suive le vieux chemin et que l'on ne prendra que le terrain nécessaire pour l'élargissement mais le tracé ayant forcé de passer à travers son aire, tracé qu'il accepte à condition d'être dispensé de payer sa souscription, le Conseil approuve la demande de ce souscripteur attendu qu'il est impossible de suivre le vieux chemin à cause d'une vieille carrière d'ardoises non comblée qui met obstacle ; Célestin Chantebel a souscrit 50 F et Jean Pointeau a souscrit 50 F, tous les deux sont dans l'indigence, la vente de leurs meubles et immeubles ayant été faite par saisie il ne reste plus rien pour recouvrer ces sommes. A l'unanimité le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien mettre ces souscriptions en non valeur.

26 novembre 1882 (p. 121)

-Budget chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1883.

18 février 1883 (p. 122)

-Communication d'une délibération en date du 2 décembre 1882 par laquelle la Commission départementale a classé au nombre des chemins vicinaux ordinaires de la commune d'Eancé, sous le n°9, un chemin partant du chemin de grande communication n° 41 pour aboutir au chemin vicinal ordinaire n° 6 de Chelun.

-Proposé au Conseil que le secrétaire de la Mairie soit dispensé de faire un mémoire sur timbre pour le paiement des frais de bureau de la Mairie d'Eancé.

18 mars 1883 (p. 124)

-Sur les travaux du chemin de petite communication n° 7.

1er avril 1883 (p. 124 et 125)

-Le Conseil approuve à l'unanimité le tracé du chemin n° 7 tel qu'il lui a été présenté et prie M. le Préfet de ne pas prendre en considération l'avis de M. le commissaire enquêteur, attendu que si le point d'arrivée et de départ de ce chemin sur le chemin de grande communication n° 95 étaient rapprochés, la commune serait obligée de payer les terrains qui coûteraient très chers et obligerait la commune à construire un nouveau pont, ce qui épuiserait toutes ses ressources.

-Lecture d'une délibération du Conseil municipal de Retiers en date du 13 août 1882 par laquelle il demande la création de deux foires nouvelles. Approbation.

21 mai 1883 (p. 125 à 128)

-Approbation des comptes présentés par M. Roul de la Hellière.

-Entretien des chemins vicinaux.

-Chemin de la Thioulais.

-Renouvellement du bail de l'école des filles, fixé à 150 F par Mme Veuve Poirier.

-Inventaire des archives et du mobilier de la Mairie.

-Dépenses de l'école primaire pour 1884.

15 juillet 1883 (p. 129)

-Classement dans la première catégorie les chemins n° 7 et 9.

26 juillet 1883 (p. 130)

-Classement au nombre des chemins vicinaux ordinaires le n° 7 allant du chemin de grande communication n° 95 à la limite de Martigné-Ferchaud.

15 août 1883 (p. 131)

-Demande de subvention pour la construction de 2 ponts : entre le ruisseau de Vièvre et la Roussière et un sur le Semnon, ouvrages d'art très urgents.

21 octobre 1883 (p. 132)

-Classement au nombre des chemins vicinaux ordinaires le n° 9 allant du chemin de petite communication n° 6 de Chelun.

-Chemin de petite communication n° 8. Le Conseil accepte les modifications du tracé bleu près le presbytère attendu qu'elles ne sont faites que sur les terrains appartenant à la commune et qu'en conséquence la commune n'aura plus de terrain à payer. Pour ce qui concerne l'alignement 8-10 il demande le projet ligne rouge attendu que la rectification chiffre rouge supprimerait l'accès du 1^{er} étage de la maison Delaunay et donnerait lieu à des dépenses pour indemnités très considérables pour privation du dit accès indispensable ce qui n'est pas nécessaire, la fréquentation du chemin n° 8 n'étant pas considérable.

29 octobre 1883 (p. 133)

-Approbation des comptes de M. Roul de la Hellière.

25 novembre 1883 (p. 134)

-Budget chemins vicinaux ordinaires pour 1884.

30 novembre 1883 (p.135)

-Révisions listes électorales : Julien Duclos et Alexis Boucault, Augustin Havard.

14 décembre 1883 (p. 136)

-Lettre de M. le Sous Préfet relative à l'acquisition ou la construction d'une maison d'école des filles. Considérant que la commune est imposée extraordinairement pendant trois années encore pour le paiement d'un terrain acquis pour cour de récréation des garçons et jardin de l'instituteur et que, malgré les promesses de l'administration, aucune subvention n'a été allouée pour ce fait à la commune d'Eancé ; qu'après l'échéance de l'imposition extraordinaire la commune sera redevable d'une somme de 104 F qui a été avancée par deux conseillers municipaux afin de finir de payer l'acquisition du terrain et éviter un procès à la commune. Considérant encore que la commune ne possède aucun terrain ni aucune ressource pour acquérir ou construire. La Conseil municipal regrette de ne pouvoir à bref délai s'occuper de la construction d'une maison d'école des filles et se voit forcé d'attendre avant de voter de nouveaux impôts.

17 décembre 1884 (p. 137)

-Fixation définitive des alignements du chemin de grande communication n° 53 dans la traverse du bourg et n° 95.

18 mai 1884 à 8 h du matin (p. 139)

-Election du maire : Célestin Bouvet, 10 voix sur 11.

-Election de l'adjoint : Louis Houssais, 8 voix sur 11 (Alexis Boucault 3 voix).

18 mai 1884 (p. 140 et 141)

-Présentation des comptes de M. Lecompte, nouveau receveur.

25 mai 1884 (p. 141)

-Dépenses à effectuer pour les chemins en 1885.

1er juin 1884 à 8 h du matin (p. 143)

-Election deux délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : 8 voix (7 conseillers et le Recteur) pour Pierre Guilloux et Alexis Boucault.

2 août 1884 (p. 144)

-Le Conseil accepte les modifications du tracé près le presbytère et les alignements situés près l'immeuble Delaunay attendu qu'ils donnent un dégagement suffisant au carrefour du chemin de grande communication n° 95.

16 novembre 1884 (p. 146)

-Délégués pour la révision de la liste électorale : Jean Duclos, Louis Duclos et François Labbé.

4 janvier 1885 (p. 146 et 147)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1885, ont été nommés : Joseph Bouvry, Jean Duclos, Hyacinthe Geffray, Joseph Gérard, Augustin Jolys à la Cour, Louis Suhard père, Pierre Boucault, Louis Laîné, Pierre Briant et François Cado. Suppléants : François Labbé, Pierre Voiton, Augustin Baudouin, Jean Tramhel, Pierre Chevalier, Louis Houssais, Mathurin Valais, Jean-Marie Roullin, Julien Duclos et René Régnier.

8 mars 1885 (p. 147)

-Communication au Conseil de la circulaire du Préfet en date du 5 décembre 1884 relative à la construction du chemin de fer à voie étroite. Considérant que la commune n'a aucun intérêt à la construction du chemin de fer à voie étroite et qu'elle ne peut faire aucun sacrifice ne s'oppose pas à la construction des dits chemin de fer en question.

9 mai 1885 (p. 148, 149, 150 et 151)

-Compte-rendu par le sieur Louis Lecompte sur les recettes et dépenses 1884.

-Dépenses des écoles primaires communales pour 1886.

-Budget chemins 1886.

-Lecture au Conseil du testament du sieur Victor Isidore Boucault en date du 29 décembre 1884, décédé à Eancé le 18 janvier dernier, lequel a légué deux cents F pour les pauvres de la paroisse d'Eancé. Le Conseil, considérant que les ressources du bureau de bienfaisance d'Eancé sont peu élevées en rapport au nombre d'indigents à secourir, à l'unanimité approuve ce legs.

14 mai 1885 (p. 152 et 153)

-Délégués élection sénatoriale : Célestin Bouvet et François Labbé. Suppléants : Louis Houssais et Alexis Boucault.

15 novembre 1885 (p. 154 et 155)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1886, ont été nommés : Jean Houssais à la Cadonais, Jean Couanne à la Guérivais, Pierre Durand au Bourg, Jean-Marie Roulin au Bois Déré, Jean Peltier à la Brillardière, Julien Besnier au Mottay, Julien Robert à la Thioulais, Pierre Bouvet à la Hamonais, René Bouvry à la Poissonnière et Pierre Boucault à Bodin. Suppléants : Mathurin Valais à la Hervaudière, Louis Laîné à la Guérivais, Pierre Perroche à la

Haie Jolive, Jean Delaunay au Bourg, Pierre Leray au Plainbois, René Hamon à la Bertrie, François Cado à la Baumerie, Louis Regnier aux Masses, Jean Legros à la Roussière et Victor Cherruault aux Haies.

-Budget chemins 1886.

21 février 1886 (p. 157)

-Demande du sieur Jean-Marie Augustin Perroche de la classe 1885 qui désire obtenir la dispense de l'armée active comme soutien de famille, attendu que son père est atteint au genou d'une tumeur qui l'a estropié et l'empêchera à l'avenir de pouvoir jamais faire aucun travail ; ce qui réduirait à la misère son père, sa mère et sa sœur sur leur ferme de 13 hectares 75 ares.

15 mai 1886 (p. 158)

-Approbation du compte administratif 1885.

16 mai 1886 (p. 160 et 161)

-Dépenses des écoles primaires communales pour 1887.

-Budget chemins 1887.

16 septembre 1886 (p. 162)

-Procès verbal d'installation de Mlle Clémence Travers, institutrice intérimaire en remplacement de Mlle Pays en congé.

14 novembre 1886 (p. 163, 164 et 165)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1887, ont été nommés : Jean Houssais à la Cadonais, Jean Couanne à la Guérivais, Pierre Durand au Bourg, Jean Roulin au Bois Déré, Jean Peltier à la Brillardière, Julien Lanoë à la Guéroulais, Louis Morel à la Garenne, Louis Regnier aux Masses, Augustin Baudouin au Tertre, Augustin Boulet à Lardouet. Suppléants : Mathurin Valais à la Hervaudière, Louis Laîné à la Guérivais, René Regnier au Sauzay, Jean Marie Delaunay au Bourg, Pierre Leray au Plainbois, Joseph Bouvry au Bourg, René Robert au Mottay, Augustin Joly à la Hamonais, Jean Duclos à la Gandonnais, François Cado à la Baumerie.

-Budget chemins pour 1887.

-Communication du testament de Mlle Rose Bouvet en date du 20 juin 1882, décédée le 14 juillet 1885, laquelle a légué 500 F pour distribution de pain aux pauvres d'Eancé. Legs approuvé.

6 février 1887 (p. 165)

-Vote d'une somme de 8 F 40 pour compléter la somme de 26 F 80 due pour le paiement des imprimés employés pour le recensement de la population en 1886 et de prélever cette somme sur le produit de la vente des herbes du cimetière qui s'est élevée à 72 F en 1886.

12 mai 1887 (p. 166)

-Examen des comptes et Budget.

15 mai 1887 (p. 168, 169 et 170)

-Dépenses écoles primaires pour 1887 et Budget chemins.

-Lecture au Conseil d'une délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance qui exprime ses réclamations et doléances relativement aux conditions d'existence et au règlement intérieur de l'hôpital de Martigné-Ferchaud, lesquels lèse ses droits et ses intérêts. 1° Elle demande à être représentée au moins par un membre de la commune d'Eancé dans la commission administrative du dit hôpital comme condition d'une impartialité incontestable, seulement à ce titre et comme garantie et sauvegarde de ses droits et intérêts. 2° Elle proteste contre l'interprétation détournée ou altérée du texte du testament et des intentions manifestes et notoires de Mlle Gisteau fondatrice ; elle déclare que l'hôpital est institué indistinctement pour le soulagement des pauvres, ou infirmes ou malades, et non pour ces derniers seulement ; elle affirme que c'est en conformité de cette interprétation, laquelle est seule vraie que l'établissement a fonctionné dès l'origine de sa fondation et pendant près de vingt ans. 3° Elle en appelle avec confiance à l'administration préfectorale mieux éclairée et lui demande la protection de ses droits en retirant ou en réformant son approbation en date du 17 janvier 1887 notifiée à l'administration communale d'Eancé, les mois suivants, même année.

M. le Maire d'Eancé, protecteur et défenseur officiel des droits et des intérêts des pauvres de la commune d'Eancé, sur la proposition de plusieurs membres du bureau, a soumis les réclamations ci-dessus mentionnées à l'examen et à la délibération de la commission, tous les membres étant présents les approuvent et ont signé.

13 novembre 1887 (p. 171 à 173)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1888, ont été nommés : Augustin Havard à la Thioulais, Augustin Boulet à Lardouet, Julien Lanoë à la Haie Jolive, Louis Regnier aux Masses, Augustin Baudouin au Tertre, Louis Morel à la Garenne, Augustin Joly à la Hamonais, Isidore Chantebel au

Mottay, Eugène André au Pleinbois, Prosper Marquer au Breil. Suppléants : Joseph Bouvry au Bourg, René Robert au Mottay, Jean Duclos à la Gandonnais, François Cado à la Baumerie, François Duclos au Bourg, Marin Soulas à la Rivière, Augustin Joly à la Cour, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Etienne Chantebel à la Thioulais, Victor Cherruault aux Haies.

-Budget chemins vicinaux pour 1888.

-Plusieurs personnes ont planté des arbres dans le cimetière sans autorisation. Le Conseil s'y oppose et ceux déjà plantés devront être arrachés. Le Conseil désire qu'il soit planté des arbres que sur le bord des allées et dans les endroits qui seront désignés.

20 novembre 1887 (p. 174)

-Lecture des deux lettres des sieurs Pierre Durand et Jean Couanne : Pierre Durand, cultivateur au bourg d'Eancé a l'honneur de vous exposer qu'il a exécuté des terrassements et empièvements sur le chemin rural dit du Pont d'Yvay du chemin de grande communication n° 41 et passant à la Hamonais pour 1 100 F. Demande de prime. Idem pour Jean Couanne, chemin de grande communication n° 41 et passant à la Guérisvais pour aboutir au Pont d'Ivay pour 2 240 F.

4 décembre 1887 à 8 h ½ du matin (p. 176)

-Election délégués pour les sénatoriales : Célestin Bouvet (7 voix sur 11) et Jean Duclos (7 voix). Suppléant : Alexis Boucault (6 voix). Séance levée à 10 heures.

5 février 1888 (p. 178 et 179)

-Lecture d'une délibération du Conseil municipal, de Chazé-Henry relative au changement de la foire du 24 avril et la création d'une nouvelle foire qui se tiendrait le mardi avant la mi-carême de Pouancé. Approbation.

-Information : la maison servant actuellement pour l'école des filles est vendue et le bail finira le 1^{er} novembre 1989 et le nouveau propriétaire de la maison ne veut plus la louer attendu qu'il ira l'habiter à l'expiration du bail. Le Maire a demandé à louer dans le bourg une maison convenable et que, n'en ayant point trouvé, il en résulte la nécessité de construire. Le Conseil après délibération à la majorité de 7 voix sur 9 demande l'autorisation immédiate d'acquérir le terrain dans le pré appartenant à la veuve de Joseph Jouselin du bourg et à ses deux enfants dont un fils mineur âgé de dix-huit ans révolus (n° 115 section C). Ce terrain a été choisi comme étant le plus convenable du bourg par sa situation très agréable, pour son élévation de deux mètres environ au-dessus du chemin de grande communication d'Eancé à Senonnes et aussi comme étant à distance des auberges. Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à acquérir immédiatement ce terrain afin que M. Régnault architecte choisi par le Conseil puisse faire ses plans et devis.

25 mars 1888 (p. 179 et 180)

-M. le Maire informe le Conseil que le terrain choisi par sa délibération du 5 février pour construire une maison d'école pour les filles n'est pas convenable à cause de la proximité du cimetière (de 5 mètres environ) et donne connaissance au Conseil des démarches faites par lui auprès de plusieurs propriétaires afin de pouvoir acquérir un terrain convenable et Messieurs Joseph Jahot, curé de Loches, diocèse de tours, et son frère Eugène Jahot, notaire à Pouancé, ont bien voulu pour rendre servir à la commune et consentir à la vente à l'amiable du terrain nécessaire dans leur pré du bas du bourg (n° 579 section B) dans la partie est de leur prairie joignant le n° 588 à la condition expresse de prendre la prairie dans toute sa profondeur. Les propriétaires du terrain donneraient un droit au puits qui existe dans l'angle du dit terrain mais seulement pour les besoins du ménage de l'institutrice et non pour laver et arroser. Le Conseil après délibération de l'unanimité des membres présents accepte ce terrain, attendu qu'il est dans une situation on ne peut plus agréable sous tous les rapports.

22 avril 1888 (p. 181)

-Délibération de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes relative à la création de deux nouvelles foires qui se tiendraient l'une la veille de celle de Combrée qui a lieu le 25 février de chaque année et l'autre le mardi de mai. Approbation à l'unanimité.

20 mai 1888 (p. 182 et 183)

-Installation conseillers municipaux : Jean Duclos, Alexis Boucault, Louis Houssais, René Hamon fils, Célestin Bouvet, Joseph Bouvry, François Labbé, Augustin Havard, Louis Boucault, Pierre Briant, Julien Duclos et Augustin Boulet.

-Election du maire : Célestin Bouvet (12 voix). Adjoint : Louis Houssais (9 voix).

-Demande de dispense pour soutien de famille faite par le sieur François Justin Hervault de la classe 1887 n° 2 du tirage pour le canton de La Guerche-de-Bretagne. Considérant que ce jeune homme est le seul et unique soutien de sa famille, attendu que son père de la profession de marchand est estropié depuis 30 ans par un « autilas » à la jambe gauche qui l'oblige à garder le lit très souvent, il en résulte qu'il n'a que son fils unique pour l'aider dans son commerce et l'accompagner dans ses voyages...

22 mai 1888 (p. 184 et 185)

-présentation des comptes.

27 mai 1888 (p. 186 et 187)

-Travaux sur tous les chemins, un mois de cantonnier.

-Travaux neufs : n° 7 d'Eancé au n° 94.

1^{er} juillet 1888 à 9 h du matin (p. 188)

-Election 2 délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : Pierre Guilloux, 10 voix et Alexis Boucault, 7 voix.

15 juillet 1888 (p. 189)

-Communication d'une lettre de M. le Recteur d'Eancé relative à la construction d'un mur de clôture de l'enceinte réservée de l'église. Acceptation avec reconnaissance de cette proposition attendu que c'est un grand avantage pour la commune qui n'a aucune ressource pour exécuter ce travail et qui de plus cela embellira beaucoup le bourg à cause de l'agrandissement de la place et l'élargissement des routes. Le Conseil fait abandon de la pierre du vieux mur pour la construction du nouveau. Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser M. le Recteur d'Eancé à faire faire ce travail à ses frais et suivant sa proposition en date du 19 juin dernier.

26 août 1888 (p. 189)

-Construction d'empièvements sur le chemin de petite communication n° 7 (lacune entre le chemin n° 95 et la Rivière Semnon) par l'entrepreneur Segrétain.

10 septembre 1888 (p. 190)

-Installation Mlle Clémence Tesnière en remplacement de Mlle Pays avec un traitement annuel de 800 F.

7 octobre 1888 (p. 191)

-Lettre de M. Jahot, notaire à Pouancé, relative à l'acquisition de 12 ares de terrain dans sa prairie du bas du bourg dans la partie est qu'il veut bien céder à la commune pour la construction d'une maison d'école pour les filles moyennant la somme de 1 500 F. Accord avec emprunt.

18 novembre 1888 (p. 192 à 194)

-Révision listes électorales : MM. Augustin Boulet et René Hamon.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1889, ont été nommés : Julien Lanoë à la Haie Jolive, Louis Regnier aux Masses, Augustin Baudouin au Tertre, Augustin Joly à la Hamonais, Isidore Chantebel au Mottay, François Cado à la Baumerie, François Georget à la Guéroulais, Jean Pointeau à la Poissonnière, François Duclos au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais. Suppléants : Jean Duclos à la Gandonnais, Augustin Joly à la Cour, Pierre André à la Poissonnière, Jean Delaunay au Bourg, René Robert au Mottay, Louis Laîné à la Guérivais, Jean Cointet à la Grée, Jean Boucault à Bodin, Victor Voiton à la Sagourais, Pierre Briant à la Roussière.

-Budget chemins vicinaux 1889 : extraction à la carrière de la Brillardière et des Poissonnières.

26 novembre 1888 (p. 195)

-La somme de 120 F inscrite au budget primitif de 1888 pour le traitement du secrétaire de mairie ne sera pas toute dépensée attendu que le traitement du secrétaire n'a commencé à courir qu'à partir du 1^{er} août dernier et qu'en conséquence il n'aura droit qu'à une somme de 50 F.

-La somme de 70 F permettra de faire maçonner le puits de l'instituteur qui est creusé depuis deux ans et non maçonné.

16 décembre 1888 (p. 196)

-Approbation des plans et devis pour l'école des filles.

3 janvier 1889 (p. 196)

-Installation de Mlle Isel Jeanne Marie nommée institutrice titulaire déléguée de la commune en remplacement de Mlle Thomas démissionnaire.

10 février 1889 (p. 197)

-Considérant qu'il y a lieu de fixer le prix des concessions dans le nouveau cimetière, le Conseil fixe à la somme de 100 F les deux mètres carrés pour les concessions perpétuelles, dont un tiers pour les pauvres et les deux autres tiers pour la commune. Toutes les concessions seront entourées d'un grillage en fer ou en fonte ou recouvertes d'un tombeau ayant au moins 50 cm de hauteur aux frais des acquéreurs de même que l'acte d'acquisition. Le grillage sera placé dans les trois mois qui suivent l'approbation de l'acte d'acquisition.

17 mars 1889 (p. 198)

-Dernière délibération en date du 10 février pas conforme au règlement, modifications : 50 F le mètre carré pour les concessions perpétuelles, 25 F le mètre carré pour les concessions trentenaires et 10 F le mètre carré pour les concessions temporaires ; dont un tiers pour les pauvres et les deux autres tiers pour la commune...

19 avril 1889 (p. 199)

-Ecole des filles : Considérant que la commune n'a aucune ressource et par conséquent est dans l'obligation d'en créer au moyen d'une imposition extraordinaire dont la dépense totale est évaluée à 17 183 F 75. Que l'Etat participera au concours de la dépense dans la proportion de 45 % soit un recours annuel de 420 F 98

jusqu'à concurrence de 15 500 F et que la commune doit pourvoir au surplus de la dépense qui sera annuellement de 514 F 13 pendant 30 ans. Le Conseil est d'avis que la commune soit autorisée à faire un emprunt.

28 avril 1889 (p. 200)

-Lettre de M. le Préfet relative à la fête du 5 mai prochain. Pas de dépenses à l'occasion de cette fête.

26 mai 1889 (p. 201 et 202)

-Utile et urgent de pourvoir à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires et travaux neufs chemin n° 7.

28 mai 1889 (p. 203 et 204)

-Les comptes.

7 juillet 1889 (p. 205)

- Délibération de la commune de Renazé relative à la création d'une nouvelle foire qui aurait lieu le 3 ou le 15 octobre de chaque année. Approbation à l'unanimité.

4 août 1889 (p. 206)

-Emprunt plus avantageux à la Caisse nationale des retraites qu'au Crédit Foncier.

8 septembre 1889 (p. 207)

- Délibération de la commune de Coësmes approuvée, demandant que le marché aux bestiaux qui a lieu le jeudi qui suit Pâques soit à l'avenir considéré comme foire qui se tiendrait le jeudi qui précède Carnaval.

-Conseil informé que Mlle Isel, notre institutrice, a refusé de distribuer en prix à ses élèves les 15 F qui devaient être prélevés sur le crédit de 30 F pour achat de prix pour les écoles communales ; cette somme sera employée à faire les réparations qui seront nécessaires pour le local qui servira de classe à partir du 1^{er} septembre prochain pendant la construction de la nouvelle école.

-Emprunt à 4 %. Annuités égales payables en deux termes semestriels.

29 septembre 1889 (p. 209)

-Commune autorisée à acquérir une quantité de pré section B n° 579 au bourg d'Eancé contenant 11 ares 87. Vente devant Me Burel, notaire à Martigné-Ferchaud, suivant acte du 16 juillet 1889, acte enregistré gratis l'acquisition étant reconnue d'une nécessité absolue à condition qu'il y ait déclaration d'utilité publique.

30 septembre 1889 (p. 210)

-Installation de Mlle Poivrel nommée institutrice titulaire de la commune en remplacement de Mlle Isel.

3 novembre 1889 (p. 210, 211, 212 et 213)

-Procès-verbal d'enquête de commodo vel incommodo relatif au projet de construction d'une maison d'école des filles sur un terrain appartenant à MM. Jahot frères et qui n'a donné lieu à aucune réclamation.

-Budget chemins vicinaux 1890 : extraction à la carrière de la Brillardière et des Poissonnières. Travaux neufs n° 7 : confection d'empierrement près les Poissonnières.

-Révision listes électorales : MM. François Labbé, Augustin Boulet et Alexis Boucault.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1890, ont été nommés : François Cado à la Baumerie, François Georget à la Guéroulais, Jean Pointeau à la Poissonnière, François Duclos au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Joseph Bouvry au Bourg, René Robert au Mottay, Louis Laîné à la Guérivais, Pierre Noury au Plinbois. Suppléants : Augustin Joly à la Cour, Pierre Durand au Bourg, Marin Soulas à la Rivière, René Régnier au Sauzay, Jean Houssais à la Cadonais, Victorin Voiton à la Sagourais, François Labbé à la Brillardière, Alexis Boucault à la Baumerie, Pierre André à la Poissonnière, Pierre Leray au Plinbois.

29 décembre 1889 (p. 214 et 215)

-Lettre de M. Rabot se rapportant à des travaux considérables exécutés par lui sur le chemin rural du bourg d'Eancé à la Fouconnière. Demande de prime.

16 février 1890 (p. 215)

-Emprunt.

-Délibération de la commune de Saint-Aignan-sur-Roë relative au changement de date de la foire du 7 janvier. Approbation à l'unanimité.

9 mars 1890 (p. 216)

-Concernant la foire de Saint-Aignan, le Conseil ignorait que les agriculteurs de La Guerche-de-Bretagne avaient pris l'initiative de la demande de création d'une foire à La Guerche le premier mardi de février et demande donc le maintien de la date du 7 janvier pour Saint-Aignan et ainsi donne satisfaction aux agriculteurs des cantons de La Guerche, Retiers et Argentré.

20 avril 1890 (p. 216 et 217)

-Acompte de 5 000 F à l'entrepreneur des travaux de l'école.

3 juin 1890 (p. 217, 218 et 219)

-Demande d'augmentation de M. Gougeon, receveur municipal.

-Budgets.

17 août 1890 (p. 220 et 221)

-Les comptes.

2 novembre 1890 (p. 222 et 223)

-Délibération de la commune de Rougé relative au transfert de la foire du 3^{ème} jeudi d'avril au 3^{ème} mardi de février. Approbation à l'unanimité.

-Plans et devis pour travaux supplémentaires de la maison d'école et acquisition d'un poêle. Dépense de 1 270 F qui sera payée avec la subvention de 1 000 F du Conseil général.

-Le Conseil vote une somme de 8 F pour le nivellement du jardin de l'instituteur et 47 F pour les réparations urgentes à l'école des garçons.

-Dossier relatif à l'abandon gratuit de 3 mètres 04 centimètres carrés de terrain sur le chemin de petite communication n° 8 par Jeanne Doudet veuve Charron demeurant au bourg d'Eancé.

16 novembre 1890 (p. 224 à 226)

-Budgets chemins vicinaux.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1891, ont été nommés : Pierre Chevalier à la Gandonnais, Joseph Bouvry au Bourg, René Robert au Mottay, Louis Laîné à la Guérisvais, Pierre Noury au Plinbois, Louis Beaudouin à la Bertrie, Louis Régnier aux Masses, Julien Robert à la Thioulais,

Jean Boucault à Bodin, Prosper Marquer au Breil. Suppléants : Pierre Durand au Bourg, Armand Despré au Bourg, Victorin Voiton à la Sagourais, François Labbé à la Brillardière, Alexis Boucault à la Baumerie, Pierre André à la Poissonnière, Pierre Leray au Plinbois, Pierre Briant à la Roussière, Augustin Joly à la Hamonais, Isidore Chantebel au Mottay.

-Révision listes électorales : MM. René Hamon, Joseph Bouvry et François Labbé.

22 février 1891 (p. 226 et 227)

-Le conseil municipal d'Eancé ayant appris que désormais les chevaux achetés par les commissions de remonte ne devaient plus être envoyés dans les dépôts des circonscriptions mais dirigés directement vers les divers corps de troupe et que par conséquent les vendeurs seraient tenus d'aller chercher leurs chevaux à des distances considérables dans le cas où ils viendraient à être reconnus atteints de vices rédhibitoires, ceci découragerait les agriculteurs qui se sont adonnés à l'élevage si nécessaire mais peu rémunérateur du cheval de guerre. Il arriverait surtout dans notre pays de petite culture que les éleveurs effrayés par la crainte d'être forcés un jour ou l'autre d'aller à grands frais chercher leurs animaux peut-être à l'extrémité de la France, n'osant plus présenter des chevaux aux commissions de remonte et ne pourraient bénéficier de la plus-value acquise au cheval reconnu propre au service de l'armée. Le préjudice causé aux éleveurs ne profiterait pas à l'Etat mais seulement aux intermédiaires marchands qui abaisseraient leur prix d'achat sans abaisser ceux de la vente, deviendraient seuls fournisseurs des chevaux d'arme et pourraient ainsi se créer une sorte de monopole au détriment des petits cultivateurs.

-Le Conseil émet le vœu qu'il soit créé à La Guerche-de-Bretagne une station d'étalons de l'Etat...

23 mai 1891 (p. 228)

-Compte de gestion présenté par M. Gougeon.

-Le Conseil vote une imposition de neuf centimes devant produire 430 F. pour insuffisance de revenus, destinée à équilibrer l'ensemble du budget.

28 juin 1891 (p. 230 et 231)

-Demande de Soudan pour l'établissement d'une nouvelle foire qui se tiendrait la veille du premier mercredi de février de chaque année. Refus car il y en a une qui se tient le même jour à La Guerche.

-Demande de Noyal (44) pour l'établissement d'une nouvelle foire qui se tiendrait le premier lundi d'octobre. Approbation.

-La taxe militaire doit-elle être appliquée au nommé Henri Feuillet, tailleur ? Non car il est indigent.

26/07/1891 (p. 232)

-Demande de dispense de la période d'exercice à laquelle il est astreint par le sieur Henri Bourguillaux de la classe 1883. Demande fondée.

-Demande de dispense de la période d'exercice à laquelle il est astreint par le sieur Pierre Maugendre de la classe 1884. Demande fondée.

-Dossier relatif à l'abandon gratuit de 6 m² de terrain situé dans le bourg sur le bord du chemin de grande communication n° 53 par Victoire Merel veuve Robert demeurant au bourg d'Eancé . Approbation unanime.

15/11/1891 (p. 233 à 235)

-Urgence du paiement du calorifère de l'école des filles dont elles se servent pour le chauffage de l'école depuis le mois de février dernier.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1892, ont été nommés : Louis Beaudouin à la Bertrie, Louis Régnier aux Masses, Félix Havard à la Thioulais, Jean Boucault à Bodin, Prosper Marquer au Breil, René Morin au bourg, Augustin Boulet à Lardouet, Jean Houssais à la Cadonais, François Labbé à la Brillardière, Julien Bernier au Mottay. Suppléants : Pierre Durand au bourg, Isidore Chantebel au Mottay, Augustin Baudouin au Tertre, François Poirier au Bois Derré, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Augustin Joly à la Cour, Jean Duclos à la Gandonnais, Pierre Leray au Plinbois, Jean Couane à la Guérivais.

-Révision listes électorales : Augustin Havard, Jean Duclos et Alexis Boucault.

-Budget chemins... extraction de pierres aux carrières de la Brillardière et aux Poissonnières.

27/12/1891 (p. 236)

-Procès-verbal de réception des travaux de construction de la maison d'école des filles, du préau couvert, des cabinets d'aisance, des clôtures et accessoires. Caution remboursée par M. Segretain, entrepreneur.

14/02/1892 (p. 237)

-Demande de dispense de la période d'exercice à laquelle ils sont astreints par Jean-Marie Perroche et Jean-Marie Richard de la classe 1885. Demandes fondées.

20/03/1892 (p. 238, 239)

-Renouvellement du vœu qu'il soit créé le plus promptement possible une station d'étalons de l'Etat à La Guerche-de-Bretagne.

-Demande de dispense de payer la taxe militaire : Henri Feuillet et Louis Beaudoin François.

15/04/1892 (p. 240)

-Demande de dispense de la période d'exercice à laquelle il est astreint par Théophile Maussion de la classe 1884. Demande fondée.

15/05/1892 (p. 240, 241) à 8 h du matin les membres du Conseil municipal de la commune proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 1^{er} mai :

-Jean-Marie Duclos, Augustin Boulet, René Hamon, Alexis Boucault, Louis Houssais, Julien Duclos, Augustin Havard, Pierre Briant, Joseph Bouvry, François Labbé, Jean Roulin, Célestin Bouvet. Célestin Bouvet élu maire (8 voix) ; Louis Houssais élu adjoint (9 voix).

26/05/1892 (p. 242) à 2 h du soir

-Election 2 délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : Pierre Guilloux, 9 voix et Alexis Boucault 9 voix.

12/06/1892 (p. 243, 244, 245)

-Comptes et chemins.

10/07/1892 (p. 246)

-Règlement amiable conclu entre M. l'agent voyer cantonal et Jean Marchand propriétaire relativement à l'ouverture d'une carrière dans une pièce de terre lui appartenant.

-Lettre du sieur Bouvet cultivateur se rapportant à des travaux exécutés par lui sur le chemin rural dit de la Hamonais en Eancé, demande de prime.

24/07/1892 (p. 247)

-Demande de dispense de la période d'exercice à laquelle ils sont astreints par Constant Moreau et Alexandre Lemaître de la classe 1885. Demandes fondées.

9/10/1892 (p. 248)

-Plan et devis relatif à la construction d'un préau couvert pour l'école des garçons. Ce préau aura la même orientation et la même forme que celui de l'école des filles qui vient d'être fait il y a deux ans et qui est très convenable.

13/11/1892 (p. 249 à 252)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1893, ont été nommés : René Morin au bourg, Augustin Boulet à Lardouet, Jean Houssais à la Cadonais, François Labbé à la Brillardière, Julien Besnier au Mottay, Augustin Baudouin au Tertre, Jean Bouvet à la Hamonais, Jean Roulin au Bois Derré, Eugène André au Plein Bois, François Hervault au bourg. Suppléants : Mathurin Vallais à la Hervaudière, Augustin Joly à la Cour, Jean Duclos à la

Gandonnais, Pierre Leray au Plinbois, Jean Couane à la Guérivais, Julien Lanoë à la Haie Jolive, Julien Robert à la Thioulais, Alexis Boucault à la Hamonais, Eugène Maussion au Hec, Louis Morel à la Garenne.

-Révision listes électorales : Julien Duclos, Joseph Bouvry et René Hamon.

-Lettre du sieur Pierre Noury cultivateur, se rapportant à des travaux exécutés par lui sur le chemin rural dit de grande communication n° 95, lieu-dit la Plein Bois, à la forêt d'Araize. Demande de prime.

-Lettre du sieur Prosper Marquet cultivateur, se rapportant à des travaux exécutés par lui sur le chemin rural dit du Pont d'Ivay, chemin n° 53 au chemin de petite communication n° 7 d'Eancé. Demande de prime.

-Budget chemins vicinaux.

4/12/1892 (p. 253)

-Lecture d'une délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance relative au secours de 70 F accordé aux pauvres par l'Etat.

11/12/1892 (p. 254)

-Préau école des garçons : le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien dispenser la commune de faire une adjudication pour l'exécution de ces travaux attendu que le prix est peu élevé relativement au travail à exécuter et d'autoriser la commune de traiter de gré à gré avec le sieur Louis Gouesbet, entrepreneur.

22/01/1893 (p. 254, 255)

-Dossier sur les demandes de primes : considérant que si la commune n'a pu faire de sacrifices pour l'amélioration des dits chemins c'est que toutes ses ressources ont été employées pour la construction d'une maison d'école de filles et construction d'un préau couvert pour l'école des garçons dont les travaux sont commencés de plus le Conseil a été obligé de voter une imposition extraordinaire pour équilibrer l'ensemble du budget...

25/05/1893 (p. 257)

-Délégués élections sénatoriales.

29/05/1893 (p. 258 à 260)

-Comptes.

24/09/1893 (p. 260, 261)

-Communication de l'arrêté du maire en date du 10 courant relatif à la nomination de M. Louis Jolys, de la Cour, secrétaire de la mairie d'Eancé.

19/11/1893 (p. 261 à 263)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1894, ont été nommés : René Morin au bourg, Augustin Boulet à Lardouet, François Labbé à la Brillardière , Julien Besnier au Mottay, Augustin Baudouin au Tertre, Jean Bouvet à la Hamonais, Jean Roulin au Bois Déré, Eugène André au Plein Bois, François Hervault au Bourg, Louis Régnier aux Masses. Suppléants : Pierre Durand au Bourg, René Hamon à la Bertrie, François Cousins au bois Déré, Julien Duclos à la Rivière, Eugène Maussion au Hec, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Louis Morel à la Garenne, Julien Robert à la Thioulais, Louis Laîné à la Guérivais, Jean Tual au Plinbois.

-Révision listes électorales : Pierre Briant, Louis Houssais et Alexis Boucault.

-Budget chemins.

17/12/1893 (p. 264)

-Approbation d'une délibération du Bureau de bienfaisance.

14/01/1894 (p. 264, 265)

-Exposé : Le Conseil, vu sa demande adressée à M. le Préfet le 8 courant à l'effet d'obtenir l'autorisation d'inhumer le corps de M. Pierre Guilloux, desservant de la paroisse, dans l'église qu'il a bâtie et pour laquelle il s'est dévoué ; considérant 1° que c'est le vœu de la population tout entière, 2°, 3° qu'en outre de la construction de l'église M. l'abbé Guilloux a fait faire avec ses ressources personnelles le déblaiement de l'ancien cimetière qui était situé au centre du bourg et a fait construire un mur de clôture pour l'enceinte de l'église avec empierrement des places publiques du bourg, 4° qu'il a aussi fait construire 5 urinoirs qui serviront pour l'école des garçons, 5° que M. Guilloux a dépensé toute sa fortune personnelle pour tous ces travaux. Pour tous ces motifs à l'unanimité, le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien obtenir de M. le Ministre l'autorisation définitive.

1/04/1894 (p. 265, 266)

-Considérant que M. Guilloux Pierre, membre du Bureau de bienfaisance de la commune d'Eancé comme délégué du Conseil municipal est décédé le 6 janvier dernier et qu'en conséquence il y a lieu de pourvoir à son remplacement, à l'unanimité le Conseil propose M. Bécel Just, desservant comme membre du Bureau de bienfaisance de la commune d'Eancé comme délégué du Conseil municipal.

-Communication d'une délibération du Conseil de Fabrique de l'église d'Eancé en date du 18 mars dernier relative à l'inscription à placer sur le tombeau de M. Guilloux ancien recteur de la paroisse. Approbation.

13/05/1894 (p. 266, 267) à 2 h du soir les membres du Conseil municipal de la commune proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 1^{er} mai 1892 et 29 avril 1894 :

-Jean-Marie Duclos, Augustin Boulet, René Hamon, Alexis Boucault, Julien Duclos, Pierre Briant, Joseph Bouvry, François Labbé, Jean Roulin, Célestin Bouvet, Joachim Houssais, Félix Havard. Alexis Boucault élu adjoint (6 voix, 6 voix puis 5 voix au 3^{ème} tour).

2 mai 1894 (p. 268 à 271)

-Comptes recettes et dépenses.

-Rapport de l'agent voyer cantonal demande la création de cantonnier sur la commune d'Eancé. Le Conseil propose comme cantonnier des chemins vicinaux ordinaires le sieur Henri Briant demeurant aux Landes et qui offre toutes les garanties exigées par l'administration.

5 août 1894 (p. 272)

-Demande de dispense faite par Isidore Chantebel de la classe 1886 pour la période d'exercice à laquelle il est astreint. Demande fondée.

21 octobre 1894 (p. 273)

-Circulaire du Préfet relative à l'assistance médicale gratuite. Réponse du Conseil : 1° Nous avons dans la commune un bureau de bienfaisance qui existe depuis longtemps, les malades indigents reçoivent des secours à domicile et un médecin qui leur donne des soins à domicile. 2° Quand nous avons des indigents malades nous avons droit à l'hospice de Martigné-Ferchaud qui ne peut les refuser en vertu d'un testament d'où il suit que les malades indigents de notre commune sont bien secourus.

18 novembre 1894 (p. 274, 275)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1895, ont été nommés : Pierre Boulay à la Hamonais, Jean Roulin au Bois Déré, Eugène André au Plein Bois, Louis Baudouin à la Bertrie, René Bouvry au bourg, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Julien Robert à la Thioulais, Victor Voiton à la Sagourais, François Georget à la Guéroulais, François Duclos au Bourg. Suppléants : Pierre Durand au Bourg, René Hamon à la Bertrie, François Pourias au Bois Déré, Julien Duclos à la Rivière, Eugène Maussion au Hec, Louis Morel à la Garenne, Louis Laîné à la Guérivais, Jean Tual au Plinbois, Jean Albert au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais.

-Révision listes électorales : René Hamon, Jean Duclos et Joachim Houssais (conseillers municipaux).

-Budget chemins vicinaux.

9 décembre 1894 (p. 275)

-Le Conseil arrête le chiffre de 83 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite.

20 janvier 1895 (p. 277)

- A l'hospice de Martigné-Ferchaud, les malades d'Eancé doivent avoir la préférence à ceux de Martigné-Ferchaud.

10 mars 1895 (p.278)

-Communication d'une délibération du Conseil de fabrique de l'église d'Eancé en date du 24 février dernier. Le Conseil approuve cette délibération à la condition expresse que la reconstruction du presbytère se fera sans imposition extraordinaire attendu que la commune est dans l'impossibilité absolue de contribuer à la construction projetée.

-Demande de dispense à titre de soutien de famille du sieur François Cado de la classe 1894, n° 7 du tirage du canton de La Guerche. Considérant que ce jeune homme est l'inique soutien de sa famille, étant seul de garçon, son père est atteint d'une surdité et la vue très mauvaise, sa mère a une tumeur dans le corps qui la fait beaucoup souffrir et dont elle ne guérira jamais, et une sœur âgée de 22 ans qui est complètement estropiée d'où il suit que ce jeune homme est indispensable chez ses parents qui font valoir comme fermiers une ferme de 13 hectares.

5 mai 1895 (p.279)

-Vote d'une somme pour le service médical gratuit.

30 mai 1895 (p.280 à 282)

-Comptes

-Sous-préfecture : améliorations à faire à l'école des garçons... Le Conseil ne conteste pas que la classe est un peu humide à l'hiver, cependant il n'y a jamais aucune épidémie et la classe est toujours très bien chauffée pendant les froids et les temps humides de l'hiver, tant qu'en placer des gouttières cela n'empêcherait pas l'humidité de la classe et la toiture n'est pas assez bonne pour y placer des gouttières, il y a des caniveaux en maçonnerie à l'ouest, au nord et en partie à l'est qui sont faits depuis peu de temps. Le Conseil décide de faire clore la cour de récréation pour empêcher le public d'y pénétrer et s'il y a eu un déballage sous le

préau c'était l'instituteur qui l'avait autorisé sans avoir consulté personne. Tant qu'aux personnes qui vont puiser de l'eau au puits cela n'a lieu que par la permission de l'instituteur qui pourra l'empêcher quand il voudra, cependant cela ne lui fait aucun tort qu'il soit puisé de l'eau dans le puits qui ne tarit point et dont l'eau est très bonne, l'instituteur n'habitant point à l'école des garçons puisqu'il demeure à l'école des filles et qu'il y a un puits, cela rend service à quelques habitants du bourg qui par les grandes sécheresses sont obligés d'aller chercher l'eau à 500 m. Pour les cabinets d'aisance, ils ne peuvent guère être changés à moins de les faire dans le jardin de l'instituteur, ne pouvant pas les faire à côté du puits, ensuite la commune n'a actuellement aucune ressource pour en faire construire de nouveaux et il n'est pas possible d'en augmenter le nombre dans l'endroit où ils sont situés faute d'espace, ni d'en changer l'entrée à cause de la fosse. Il existe cinq urinoirs qui appartiennent à la commune et qui sont tout près de l'école des garçons. Pour la porte du grenier, il en sera fait une cette année. Le Conseil prie M. le Préfet de laisser la commune ajourner à une autre année une partie des améliorations demandées par la lettre de M. le Sous-Préfet de Vitry.

-Chemins vicinaux.

23 juin 1895 (p.283)

-Communication au Conseil des pièces faisant partie du dossier relatif à l'acquisition d'un terrain pour élargissement du chemin n° 53.

21 juillet 1895 (p.283, 284)

-Demande de dispense faite par Pierre Geslin réserviste de la classe 1894 comme soutien de famille pour la période d'exercice à laquelle il est astreint. Demande fondée.

-Demande de dispense faite par Jean Marie Perroche réserviste de la classe 1885 comme soutien de famille pour la période d'exercice à laquelle il est astreint. Demande fondée.

-Demande de dispense faite par Jean Marie Richard réserviste de la classe 1885 comme soutien de famille pour la période d'exercice à laquelle il est astreint. Demande fondée.

-Demande de dispense faite par Jean Marie Groulet réserviste de la classe 1887 comme soutien de famille pour la période d'exercice à laquelle il est astreint. Demande fondée.

10 novembre 1895 (p.285, 286)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1896, ont été nommés : Pierre Boulay à la Hamonais, Jean Roullin au Bois Déré, Eugène André au Plin Bois, Louis Baudouin à la Bertrie, René Bouvry au bourg, Louis Laîné à la Guérivais, Louis Morel à la Garenne, Jean Malaunay à la Poissonnière, Julien Tessier à la Bizolais, Julien Desmottes au Tertre. Suppléants : Pierre Durand au Bourg, René Hamon à la Bertrie, François Pourias au Bois Déré,

Julien Duclos à la Rivière, Eugène Maussion au Hec, Pierre Leray à la Thioulais, Eugène Boisnière au Pin, Charles Valotaire à Bodin, Louis Théaudière aux Haies, Julien Vengeant à la Sagourais. .

-Révision listes électorales : François Labbé, Jean Duclos et Joachim Houssais (conseillers municipaux).

-Budgets chemins vicinaux.

8 décembre 1895 (p.287, 288)

-Pouvoir désintéresser les héritiers Jouselin pour le terrain pris lors de l'élargissement du chemin de grande communication n° 53 évalué à 90 F à solder avant le 31 mars prochain.

2 février 1896 (p.289)

-Le Conseil, considérant que le libre écoulement des eaux intéresse tout à la fois l'agriculture et la salubrité publique, émet le vœu que le curage à vieux fonds et à vieux bords soit ordonné le plutôt possible sur les cours d'eau de la commune.

17 mai 1896 (p.290, 291)

-Lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, sont installés dans leur fonction de conseillers municipaux : Jean-Marie Duclos, Augustin Boulet, René Hamon, Alexis Boucault, Joachim Houssais, Julien Duclos, Félix Havard, Julien Bazin, Joseph Bouvry, François Labbé, Jean Marie Roullin, Célestin Bouvet. Célestin Bouvet élu maire (12 voix) ; Alexis Boucault élu adjoint (11 voix).

31 mai 1896 (p.291)

-Election deux délégués à la commission administrative : Just Bécél, Recteur (11 voix), Alexis Boucault (11 voix).

6 juin 1896 (p.292 à 295)

-Comptes.

-L'ancien tarif pour la concession du cimetière étant trop élevé, pour encourager les demandes qui sont celles depuis plusieurs années, M. le Maire propose : 40 F concessions perpétuelles, 15 F concessions trentenaires. Approbation.

-Entretien chemins vicinaux.

21 juin 1896 (p.295, 296)

-Sous-préfecture : améliorations à faire à l'école des filles... Le Conseil décide qu'il fera faire un enduit en ciment dans la partie du fossé qui avoisine le puits dont le curage aura lieu pendant les vacances afin de ne pas laisser l'école sans eau. Tant qu'aux eaux pluviales qui passent par le caniveau souterrain et qui entraînaient les matières fécales, elles suivront leur cours le long de la route vis-à-vis l'école et ne séjourneront point auprès du puits afin d'éviter les infiltrations. Pour la construction d'une fosse pour les cabinets de l'école des filles, le Conseil sollicite une subvention.

26 juillet 1896 (p.296)

-Concessions cimetièrre, pour encourager les demandes qui sont à peu près nulles depuis plusieurs années : le conseil propose : 40 F concessions perpétuelles, 15 F concessions trentenaires, 10 F le m2 pour les concessions temporaires ou de 15 ans au plus.

16 août 1896 (p.297, 298)

-M. le Préfet fait remarquer au Conseil que le prix des concessions trentenaires n'est pas assez élevé. Conséquence : 20 F au lieu de 15 F.

-Demande de dispense faite par Célestin Moreau de la classe 1880 comme soutien de famille. Approbation attendu qu'il n'y a que lui pour subvenir aux besoins de sa famille composée comme suit : sa femme, cinq enfants et sa mère âgée de 49 ans.

-Demande de dispense faite par Jean Marie Briand de la classe 1880 comme soutien de famille. Approbation attendu qu'il n'y a que lui pour subvenir aux besoins de sa famille attendu qu'il est seul pour faire valoir sa ferme et subvenir aux besoins de sa famille composée de sa femme et de deux enfants en bas âge.

-Demande de dispense faite par Jean Marie Letort réserviste de la classe 1880 comme soutien de famille. Approbation attendu qu'il n'y a que lui pour subvenir aux besoins de sa famille, approbation de la demande attendu qu'elle est sincère et véritable.

22 novembre 1896 (p.299 à 302)

-Budget chemins vicinaux.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1897, ont été nommés : René Bouvry au bourg, Louis Morel à la Garenne, Pierre Boucault au Mottay, Jean Malaunay à la Poissonnière, Jean Houssais à la Bourgonnière, Félix Havard à la Thioulais, Eugène Gautier au Bourg, Pierre Gérard à la Guéroulais, Louis Dutertre au Plinbois, Julien Vengeant à la Sagourais. Suppléants : Pierre Leray au Plinbois, Eugène Boisnière au Pin, Charles Valotaire à Bodin, Louis Théaudière aux Haies, Mathurin Valais à la Hervaudière, Jules Jolys à la Cour, Louis Chevrolier aux Masses, Augustin Chantebel au Hec, Augustin Boulet à Lardouet, Hyacinthe Geffray à la Radumerie.

-Révision listes électorales : Jean Duclos, Joseph Bouvry et Joachim Houssais (conseillers municipaux).

-Le Conseil arrête le chiffre de 83 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite.

-Communication d'une lettre de M. Tourneux, propriétaire des fermes de Vauvert en Eancé par laquelle il demande deux déplacements de chemins ruraux à la condition qu'il fera à ses frais ces déplacements. Approbations à condition que ces chemins ruraux fassent 8 mètres de largeur y compris les rigoles.

29 novembre 1896 (p.302, 303)

-Délégués élections sénatoriales : Célestin Bouvet (12 voix) et Augustin Boulet (11 voix), suppléant : Jean Duclos (8 voix).

7 février 1897 (p.304, 305)

-M. le Maire invite le Conseil à donner son avis relativement à la dispense accordée comme soutien de famille au sieur François René Cado de la classe 1894 n° 7 du tirage au sort. Le Conseil à l'unanimité des membres présents déclare que la faveur accordée à ce jeune homme est fondée, sa position comme soutien de famille n'a pas changé.

-Demande de dispense faite par Mathurin Valais de la classe 1896 comme soutien de famille. Demande fondée.

21 mars 1897 (p.305)

-Demande d'envoi en congé comme soutien de famille formée par le nommé François Gourhand, jeune soldat de la classe 1896. Demande fondée étant l'aîné de 5 enfants, son père ayant quitté le pays, il n'y a que lui pour soutenir sa mère et ses 4 sœurs.

24 mai 1897 (p.306, 307)

-Comptes.

30 mai 1897 (p.308, 309)

-Communication de la liste des jeunes gens non imposés à la contribution personnelle mobilière comme ne jouissant pas de leurs droits et dont la situation, au point de vue de l'indigence, doit être appréciée par le Conseil municipal. Tous ces jeunes gens sont indigents et par conséquent dans l'impossibilité de payer la taxe militaire.

-Chemins vicinaux

22 août 1897 (p.309 à 311)

-Demande de dispense faite par le sieur Louis Prime réserviste de la classe 1886 comme soutien de famille. Demande fondée. Approbation attendu qu'il est seul pour faire valoir sa ferme et subvenir aux besoins de sa famille composée de sa femme, trois enfants en bas âge, de son père âgé de 75 ans et de sa mère âgé de 68 ans.

-Demande de dispense faite par le sieur Hyacinthe Ballu réserviste de la classe 1887 à titre de soutien de famille. Demande fondée. Approbation attendu qu'il est seul pour faire valoir sa ferme et subvenir aux besoins de sa famille composée de sa femme, trois enfants en bas âge, de sa mère âgé de 73 ans.

-Demande de dispense faite par le sieur Jean Marie Bordier réserviste de la classe 1887 à titre de soutien de famille. Demande fondée. Approbation attendu qu'il est seul pour faire valoir sa ferme et subvenir aux besoins de sa famille composée de sa femme, trois enfants en bas âge, de sa mère âgé de 63 ans.

-Plan et devis relatifs à la construction d'une fosse aux cabinets d'aisance de l'école publique des filles. Somme de 237 F 08. Demande de subvention.

-Vu les plaintes portées par les parents des élèves qui fréquentent les écoles, attendu 1° Que pendant l'année scolaire qui vient de finir l'instituteur conduisait après les classes les élèves punis à l'école des filles au lieu de les surveiller à l'école des garçons. 2° Que le cours d'adultes des garçons a eu lieu à l'école des filles plutôt que de le faire à l'école des garçons ce qui n'est pas convenable. En conséquence à l'unanimité des membres présents le Conseil a l'honneur de prier l'administration d'aviser M. l'instituteur qu'à l'avenir les garçons subissent leur punition à leur école et s'il ya un cours d'adultes de garçons il aura également lieu à l'école des garçons.

28 novembre 1897 (p.312 à 314)

-Budget chemins vicinaux.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1898, ont été nommés : Jean Houssais à la Bourgonnière, Eugène Gautier au Bourg, Pierre Gérard à la Guéroulais, Louis Dutertre au Plinbois, Julien Vengeant à la Sagourais, Julien Bazin à la Guérivais, René Hamon à la Bertrie, Louis Théaudière aux Haies, Jules Jolys à la Cour, Charles Valotaire à Bodin. Suppléants : Eugène Boisnière au Pin, Mathurin Valais à la Hervaudière, Pierre Leray à la Thioulais, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, François Pourias au Bois Déré, Jean Nivelais au Plinbois, François Lebreton à la Poissonnière, Eugène Maussion au Hec, Jean Albert au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais.

-Révision listes électorales : Joseph Bouvry. Joachim Houssais et Jean Marie Roullin (conseillers municipaux).

-Le Conseil arrête le chiffre de 83 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite.

-Communication du règlement amiable dressé par M. l'agent voyer cantonal et M. Tourneux propriétaire des carrières de la Brillardière relatif aux indemnités dues pour les terrains occupés par les matériaux et les pierres nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux de la commune.

19 décembre 1897 (p.315)

-Le Conseil est d'avis que les cantonniers des chemins ordinaires de la commune reçoivent l'intégralité de leur salaire pendant les périodes d'instructions militaire accomplies par eux en temps de paix mais à la condition qu'ils soient mariés.

6 février 1898 (p.315)

-Installation de M. Ferdinand Hélie nommé instituteur titulaire de la commune avec un traitement annuel de 1 000 F.

13 février 1898 (p.316, 317)

-Lettre de M. le Sous-Préfet relative à certaines améliorations à faire à l'école des garçons. Le Conseil informe que la plus grande partie de ces améliorations sont faites. Il reste la construction des cabinets et cependant il y en a deux.

-Le Conseil est d'avis que les cantonniers des chemins ordinaires de la commune reçoivent l'intégralité de leur salaire pendant les périodes d'instructions militaire accomplies par eux en temps de paix mais à la condition qu'ils soient mariés ou veufs avec enfants.

-Considérant que le pont situé sur un chemin ordinaire n° 7 près la Beaumerie s'est écroulé il y a quelques jours et que la circulation sur ce chemin est interdite et qu'en conséquence la reconstruction de ce pont est indispensable au point de vue de l'intérêt général, d'où il suit que la servitude des terres est actuellement très difficile jusqu'à la reconstruction de ce pont.

2 juin 1898 (p.318 à 321)

-Ecole des garçons : cabinets réparés, 5 urinoirs tout neufs à environ 10 m de la cour de récréation dont les clôtures sont neuves, la classe est entourée d'un caniveau couvert à l'ouest, au nord et à l'est...

-Rapport de l'agent voyer de l'arrondissement concernant la reconstruction du pont de la Beaumerie : dépenses évaluée à 2 350 F dont 480,57 F à la charge de la commune. Accord avec une imposition extraordinaire.

-Comptes et chemins vicinaux.

7 août 1898 (p.322 à 324)

-Demande de dispense faite par François Hervault de la classe 1887 seul soutien de son père qui est invalide et de sa mère qui est dans l'impossibilité de travailler pour gagner sa vie.

-Dossier relatif à la construction du pont de la Beaumerie et abords. Vu la décision de la commission départementale en date du 22 février 1881 portant classement du chemin précité au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune sous le n° 7 et la désignation d'Eancé au chemin de grande communication n° 95... Projet adopté.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Théophile Maussion de la classe 1882 seul soutien de sa femme qui vient d'accoucher et de ses 3 petits enfants et de sa mère âgée de 77 ans invalide.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Jean Marie Charron de la classe 1882 seul soutien de sa femme et de ses 4 enfants en bas âge.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Célestin Boucault réserviste de la classe 1883.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Jean Albert de la classe 1883 seul soutien de sa femme et de son enfant.

27 novembre 1898 (p.325 à 327)

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1899, ont été nommés : Julien Bazin à la Guérivais, René Hamon à la Bertrie, Jules Jolys à la Cour, Julien Besnier au Mottay, Célestin Houssais à la Roussière, Louis Théaudière aux Haies, Charles Valotaire à Bodin, Pierre Leray à la Thioulais, Julien Desmottes au Tertre, Pierre Chevalier à la Gandonnais. Suppléants : François Lebreton à la Poissonnière, Jean Nivelais au Plinbois, Eugène Maussion au Hec, Jean Albert au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais, Louis Laîné à la Guérivais, Jean Tual au Plinbois, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, René Morin au Bourg, Mathurin Valais à la Hervaudière.

-Révision listes électorales : Jean Roullin. François Labbé et Joachim Houssais (conseillers municipaux).

-Le Conseil arrête le chiffre de 83 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1899.

5 février 1899 (p.328, 329)

-Plusieurs propriétaires ayant cédé leur terrain gratuitement pour la construction des chemins vicinaux de la commune à condition de leur céder en échange les portions de vieux chemins joignant leur propriété demandent qu'il leur soit délivré gratuitement sur acte d'échange qui leur a été promis. Demande fondée.

-Communication d'une lettre de M. le Sous-préfet de Vitré relative à une demande d'acquisition de terrain faite par Mme Veuve Durand née Boulay. Le Conseil s'oppose à la vente de ce terrain, attendu que dans ce petit terrain il y a une pièce d'eau qui est d'une très grande utilité pour tous les habitants du bourg qui s'en

servent pour abreuver les bestiaux, arroser, laver, etc. et en cas d'incendie il n'y a pas d'autre endroit dans le bourg pour puiser de l'eau. Pour ce qui est du droit de passage réclamé par Mme Veuve Durand, il n'est pas possible qu'elle puisse intercepter un chemin rural qui a toujours existé tel qu'il est actuellement.

-Demande d'envoi en congé de soutien de famille formé par le nommé Pierre Morel de la classe 1898. Demande fondée car son frère aîné de la classe 1895 est invalide, que sa mère est veuve et qu'il est parrain d'une famille de 7 enfants dont il est le seul soutien.

19 février 1899 (p.330)

-Le chemin rural situé dans le bourg d'Eancé entre les chemins de grande communication n° 95 et 53 est très fréquenté et une ligne directe entre ces deux chemins d'où il suit que le classement de ce chemin comme vicinal s'impose. La longueur de ce chemin rural qui est de 110 m et est situé au sud de la maison d'école des garçons. Chemin en partie empierré, il suffirait seulement de quelques mètres cubes de pierre pour l'entretien, cela embellirait le bourg et rendrait un très grand service au public.

14 mai 1899 (p.331)

-Somme que devront payer les notaires pour les adjudications qu'ils feront dans la salle de la mairie et la salle des classes, après délibération le Conseil fixe à 6 F cette somme.

27 mai 1899 (p.332, 333, 334)

-Comptes et budget chemins vicinaux.

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet en date du 7 mars 1899 relative à la nomination de membres chargés de surveiller et d'encourager à la fréquentation des écoles : Alexis Boucault et René Hamon, conseillers municipaux.

12 novembre 1899 (p.335)

-Le Conseil, tout en regrettant qu'un nouveau tracé occasionne un allongement de parcours entre Rennes et La Guerche, reconnaît que les tramways ne sont pas faits seulement pour réunir les pointes extrêmes mais aussi pour desservir le plus grand nombre possible de localités intermédiaires. Le Conseil demande que la gare des tramways soit placée aussi près que possible de la gare de la Compagnie de l'Ouest à La Guerche.

19 novembre 1899 (p.336 à 339)

-Le Conseil arrête le chiffre de 83 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1900.

-Question de savoir s'il y a lieu de mettre à l'étude un projet de construction d'un pont situé sur le chemin vicinal n° 7. Ce pont situé sur le Semnon près le village de la Roussière est en ruine complète avec circulation dangereuse. Projet indispensable de construction de ce pont des Roussières.

-M. le Sous-Préfet demande l'institution d'une caisse des écoles. Refus du Conseil.

-Révision listes électorales : Julien Bazin. Jean Duclos et Joachim Houssais (conseillers municipaux).

-Budget chemins vicinaux pour l'année 1900.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1900, ont été nommés : Louis Théaudière aux Haies, Charles Valotaire à Bodin, Pierre Leray à la Thioulais, Julien Desmottes au Tertre, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Jean Vivien au Plinbois, François Chantebel au Mottay, François Havard au Pont d'Ivay, Pierre Legros à la Roussière, René Morin au Bourg. Suppléants : François Lebreton à la Poissonnière, Jean Nivelais au Plinbois, Eugène Maussion au Hec, Jean Albert au Bourg, Julien Tessier à la Bizolais, Louis Lâiné à la Guérivais, Jean Tual au Plinbois, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, Mathurin Valais à la Hervaudière.

4 février 1900 (p.340, 341)

-Le maire donne au Conseil communication d'une circulaire de M. le Préfet relative à la création d'un réseau téléphonique départemental. Le Conseil après avoir délibéré refuse de faire partie du service téléphonique attendu que la commune n'en retirerait aucune utilité.

-Délibération du Conseil de La Selle-Craonnaise demandant la création d'une foire qui se tiendrait le troisième mercredi de mars. Approbation.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Célestin Bazille de la classe 1899. Demande fondée attendu qu'il est l'aîné de quatre enfants et son père qui est âgé de 62 ans est presque aveugle par suite de l'opération de la cataracte dans les deux yeux.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Edouard Vallais de la classe 1899. Demande fondée attendu que son père a le bras droit amputé et que son frère aîné de la classe 1896 a été réformé, la présence de ce jeune homme chez ses parents leur rendrait un très grand service sur l'exploitation qu'ils font valoir comme fermiers.

18 février 1900 (p.342)

-Il est équitable que les remises du receveur municipal soient augmentées.

25 mars 1900 (p.343)

-Dossier relatif au procès-verbal de métré concernant la demande du sieur Sollier propriétaire au bourg d'Eancé. Approbation.

20 mai 1900 (p.344 à 346) à 8 h du matin

-Les membres du Conseil proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 6 mai se sont réunis dans la salle de la mairie : Jean Marie Duclos, Célestin Bouvet, Alexis Boucault, Julien Bazin, Julien Duclos, Joachim Houssais, Joseph Bouvry, René Hamon, Jean Marie Roullin, Félix Havard, Augustin Boulet ; absent François Labbé. Célestin Bouvet élu maire (11 voix). Alexis Boucault élu adjoint (7 voix).

-Election de deux délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : M. Bécel, recteur (10 voix) et Alexis Boucault (8 voix).

2 juin 1900 (p. 347 à 350)

-Comptes et chemins vicinaux. Création de ressources pour la reconstruction du pont des Roussières.

29 juillet 1900 (p. 351)

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Joseph Charron réserviste de la classe 1890. Approbation attendu qu'il n'a que son travail pour subvenir aux besoins de sa famille.

12 août 1900 (p. 352, 353)

-Le pont des Roussières, financement.

2 septembre 1900 (p. 354)

-Communication du testament de M. Pierre Couanne en date du 17 décembre 1870 et décédé à Chelun le 16 mai 1886 lequel a par une disposition légué aux pauvres pendant vingt ans une rente annuelle de 75 F dont 50 F pour Eancé et 25 F pour Chelun à partir du décès du dernier survivant des époux. Le Conseil considérant que Mme Veuve Couanne est décédée à Chelun le 23 avril 1900 et que ce n'est qu'à partir de son décès que la commune a droit à cette rente annuelle qui est garantie par une inscription hypothécaire et que c'est le 28 du présent mois de septembre qu'a lieu la vente des immeubles ayant appartenu à M. Couanne sur lesquels doit être prélevée la rente désignée ci-dessus. Acceptation avec reconnaissance.

18 novembre 1900 (p. 355 à 357)

-Le Conseil arrête le chiffre de 59 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1901.

-Révision listes électorales : Joachim Houssais. Joseph Bouvry et Julien Duclos (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1901, ont été nommés : Julien Duclos au Breil Chevière, René Morin père au Bourg, François Havard au Pont d'Ivay, François Chantebel au Mottay, Célestin Havard à Bodin, Jean Vivien au Plinbois, Alexis Boucault à la Baumerie, Joachim Houssais à la Bizolais, Jean Houssais à la Cadorais, Jean Duclos à la Gandonnais. Suppléants : François Lebreton à la Poissonnière, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, Jean Tual au Plinbois, Mathurin Valais à la Hervaudière, Louis Hunault à la Grée, Augustin Baudouin au Tertre, Pierre Legros à la Roussière, Julien Lanoë à la Haie Jolive.

-Communication d'une lettre de M. Eugène Madiot propriétaire demeurant à Chelun relative au curage du ruisseau de Roches. Approbation.

-Budget chemins vicinaux pour 1901.

25 novembre 1900 (p. 358)

-Communication d'une délibération prise par la Fabrique d'Eancé et du bureau de bienfaisance.

16 décembre 1900 (p. 359, 360)

-Délégués pour l'élection sénatoriale : Célestin Bouvet et Julien Bazin (10 voix), suppléant Jean Duclos (10 voix).

17 février 1901 (p. 360)

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par Jean Marie Leray de la classe 1900. Demande fondée.

24 mars 1901 (p. 361)

-Demande de dispense faite par François Legros réserviste de la classe 1894. Approbation attendu qu'il n'a que le produit de son travail pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses trois enfants en bas âge et il fait à son beau père et à sa belle mère le plus de bien qu'il le peut.

14 avril 1901 (p. 361)

-Présentation au Conseil d'une délibération du Conseil de Pouancé relative au changement des dates des foires de cette commune. Approbation.

20 mai 1901 (p. 362)

-Comptes.

26 mai 1901 (p. 363, 364)

-Vote imposition extraordinaire pour l'assistance médicale gratuite.

-Chemins vicinaux.

-Le chemin rural situé dans le bourg entre les chemins de grande communication n° 95 et n° 53 est très fréquenté et en ligne directe entre ces deux chemins, classement urgent. Longueur 110 m, situé au sud de l'école des garçons.

-Il y a dans la commune plusieurs parcelles de terrains communaux susceptibles d'être vendues qui donneraient des ressources à la commune. Approbation.

4 août 1901 (p. 366)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet relative au secours des familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

29 septembre 1901 (p. 367, 368)

-Délégués pour l'élection sénatoriale : Célestin Bouvet (10 voix) et René Hamon (8 voix), suppléant Jean Marie Duclos (6 voix).

3 novembre 1901 (p. 369, 370, 371)

-Demande de dispense de 13 jours faite par le sieur Jean Félix Guinoiseau de la classe 1885. Considérant qu'il n'a aucune ressource que son travail pour nourrir sa femme et ses 5 enfants en bas âge, approbation.

-Au sujet de la voie allant du n° 95 au n° 53, le Conseil prie M. le Préfet de l'approuver le plus vite possible afin que la commune puisse faire ce chemin dans le courant de l'année 1902.

-Budget chemins vicinaux.

-Révision listes électorales : Jean Duclos. Joseph Bouvry et Jean Roullin (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1902, ont été nommés : François Chantebel au Mottay, Célestin Havard à Bodin, Joachim Houssais à la Bizolais, Jean Houssais à la Cadonais, Pierre Legros à la Roussière, François Lebreton à la Poissonnière, Eugène Maussion au Hec, Célestin Boucault au Sauzay, Eugène Gautier au Bourg, Pierre Gérard à la Guéroulais. Suppléants : Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Louis Lâiné à la Guérivais, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, Jean Tual au Plinbois, Mathurin Valais à la Hervaudière, Louis Hunault à la Grée, Augustin Baudouin au Tertre, Julien Lanoë à la Haie Jolive, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Augustin Boulet au Jaunay.

-Le Conseil arrête le chiffre de 60 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1902.

29 décembre 1901 (p. 372)

-Le Conseil est appelé à donner son avis sur la situation du sieur Célestin Bazille n° 97 du tirage au sort de la classe 1879 maintenu dans ses foyers en qualité de soutien de famille. Le conseil après délibération est d'avis à l'unanimité que la faveur accordée au sieur Célestin Bazille soit maintenue attendu que sa position n'a pas changé ayant toujours une bonne conduite étant bon travailleur et donnant à ses parents tout le produit de son travail.

2 février 1902 (p. 373, 374)

-Classement par la commission départementale du chemin n° 10.

-Nommés par la préfecture membres de la commission scolaire : Joseph Bouvry, Jean Duclos et René Hamon. Le Conseil a l'honneur d'informer M. le Préfet que tous les enfants fréquentent régulièrement les écoles et que les parents mettent toute la bonne volonté possible pour l'instruction de leurs enfants.

-Des plaintes ont été faites par les propriétaires de chiens relativement à la taxe à laquelle ils ont été assujettis par une décision du conseil municipal qui oblige les propriétaires de chiens à payer tous le même prix. Le Conseil considérant que cette décision est contraire à la loi, à la majorité de neuf voix contre une émet l'avis que les propriétaires de chiens paieront la taxe selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

23 février 1902 (p. 374)

-Lecture d'une lettre de M. Segretain entrepreneur à Bais demandant le remboursement du cautionnement de 70 F exigé comme garantie de son entreprise de reconstruction du pont de la Baumerie sur le chemin vicinal ordinaire n° 7. Accord.

11 mai 1902 (p. 375)

-Communication du décret de M. le Président de la République approuvant le testament Couanne.

15 mai 1902 (p. 376, 377)

-Comptes et chemins vicinaux.

29 juin 1902 (p. 378)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet relative au secours des familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

10 août 1902 (p. 379 à 381)

-Considérant que depuis quatre ans les sœurs de Rillé appelées par le vœu unanime des habitants de cette commune ont ouvert une école libre à Eancé le 5 septembre 1898. Que cette école bâtie grâce à un généreux donateur a été fréquentée chaque année par toutes les petites filles de la commune à l'exception de deux ou trois, témoignage vivant du désir ardent de la population de faire donner à ses enfants une éducation chrétienne et une instruction religieuse. Que les sœurs de Rillé se sont acquittées de leur mission avec un zèle au-dessus de tout éloge sans avoir jamais demandé aucune rétribution à la commune, que par suite celle-ci a bénéficié de cette situation qui ne saurait être modifiée sans entraîner une aggravation des charges et obligations communales. Que cependant l'école a été menacée de fermeture sous prétexte que l'autorisation d'ouverture de l'établissement n'avait pas été sollicitée par les sœurs enseignantes en vertu de l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Que cette communication préfectorale n'a pu être envoyée que par erreur. Qu'en effet le 18 mars 1901, M. Waldeck Rousseau, Président du Conseil des ministres, a déclaré à la tribune de la chambre des Députés « que le droit d'ouvrir des écoles primaires était réglé par une loi spéciale et que les dispositions proposées (art. 13 de la loi de 1901) n'avaient rien à voir avec la législation sur l'enseignement ». Il résulte de ses paroles que la maison mère de Rillé ayant demandé l'autorisation, les sœurs enseignantes de l'école d'Eancé devaient simplement se préoccuper de se mettre en règle avec l'Académie de Rennes, or depuis longtemps toutes les formalités ont été remplies et l'autorisation accordée. Confiantes dans les déclarations du Président du Conseil, les sœurs de Rillé étaient donc fondées à se croire en règle au regard de la loi de 1901, leur bonne foi sur ce point ne saurait être mis en doute. Dans ces conditions, le Conseil à l'unanimité demande qu'il soit tenu compte aux sœurs de Rillé de leur bonne foi, espère que les pouvoirs publics prennent en considération les services rendus par les sœurs de Rillé, l'avantage que la commune retire de la gratuité de leur enseignement et le vœu unanime de la population et s'inspirent des promesses d'apaisement formulées par M. le Président de la République, autorisent les sœurs pour la rentrée des classes à continuer leur mission auprès des enfants d'Eancé.

10 septembre 1902 (p. 381)

-Mlle Marie Fourmond, née à Saint-Ideuc le 10 avril 1881, s'est présentée devant nous pourvue du brevet de capacité délivré par l'Académie de Rennes le 18 août 1898 et nous a déclaré conformément à l'article 37 de la loi scolaire du 30 octobre 1886 avoir l'intention d'ouvrir une école primaire privée de filles dans un local situé au bourg d'Eancé. Dont acte que la réclamante a signé avec nous ce jour. Signé : Marie Fourmond, le maire Célestin Bouvet.

21 septembre 1902 (p. 382, 383)

-Demande de dispense de 13 jours faite par le sieur Hyacinthe Ballu de la classe 1887. Considérant qu'il est sans fortune, qu'il n'a que son travail pour nourrir sa femme et ses quatre enfants en bas âge, le Conseil approuve la demande et prie l'autorité militaire de vouloir bien lui donner satisfaction.

-Demande de dispense de 13 jours faite par le sieur Jean Marie Bordier de la classe 1887. Considérant qu'il est sans fortune, qu'il n'a que son travail pour nourrir sa femme et ses trois enfants en bas âge, sa mère et sa belle mère, le Conseil approuve la demande et prie l'autorité militaire de vouloir bien lui donner satisfaction.

-Demande de dispense de 13 jours faite par le sieur Louis Prime de la classe 1886. Considérant qu'il est sans fortune, qu'il n'a que son travail pour nourrir sa femme et ses quatre enfants en bas âge, son père, sa mère et sa belle mère, le Conseil approuve la demande et prie l'autorité militaire de vouloir bien lui donner satisfaction.

12 octobre 1902 (p. 383)

-Communication d'une circulaire de M. le Sous-Préfet de Vitry relative à la nomination d'un membre du Conseil municipal chargé de faire partie de la commission de la statistique agricole de la commune : Alexis Boucault.

9 novembre 1902 (p. 384 à 386)

-Budget chemins vicinaux pour 1903.

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1903, ont été nommés : Joachim Houssais à la Cadourais, Célestin Boucault au Sauzay, Eugène Gautier au Bourg, Jean Marie Perroche au Sauzay, Augustin Baudouin au Tertre, Joseph Bouvry au Bourg, Julien Robert à la Thioulais, Julien Besnier au Mottay. Suppléants : Louis Hunault à la Grée, Julien Lanoë à la Haie Jolive, Jean Tual au Plinbois, Mathurin Valais à la Hervaudière, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Louis Laîné à la Guérivais, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Augustin Boulet au Jaunay, Jean Boucault à Bodin, Joseph Jolys à la Rivière.

-Le Conseil arrête le chiffre de 60 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1903.

17 décembre 1902 (p. 387)

-Mlle Henriette Thevillon, née à Parthenay (35) le 23 mai 1876 s'est présentée pourvue du brevet de capacité délivré à Rennes le 25 août 1899, nous a déclaré avoir l'intention d'ouvrir une école primaire privée de filles avec annexion d'un pensionnat primaire privé dans un local situé au bourg d'Eancé, local ayant déjà été autorisé pour école et pensionnat.

21 décembre 1902 (p. 387, 388)

-Lettre de M. le Sous-Préfet de Vitry relative à une demande d'autorisation faite par les Religieuses Adoratrices de la Justice de Dieu à Rillé par décret du 1^{er} février 1853 en vue d'obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901 pour le nouvel établissement qu'elles désirent former en remplacement de celui qui vient d'être fermé à Eancé. Le Conseil, considérant qu'il doit tenir compte des pères et mères de famille qui veulent généralement l'instruction chrétienne pour leurs enfants et que l'école religieuse répond parfaitement à ce vœu, émet à l'unanimité un avis favorable à l'autorisation demandée pour la continuation de l'école et exprime le vœu qu'elle soit rouverte le plus vite possible.

22 février 1903 (p. 389)

-Demande de dispense à titre de soutien de famille faite par le sieur Eugène André de la classe 1902. Demande fondée attendu que son père est estropié de la jambe gauche.

16 mai 1903 (p. 390 à 393)

-Comptes et budget chemins vicinaux.

-Communication des plans et des actes d'échange fait entre la commune et les propriétaires qui ont cédé gratuitement leurs terrains pour la construction du chemin de petite communication n° 5 d'Eancé à Chelun et du chemin de petite communication n° 7 d'Eancé au chemin de grande communication n° 95.

-Communication du dossier relatif au projet d'aliénation des délaissés des vieux chemins. Le Conseil demande que le propriétaire joignant le n° 1709 s'il en est acquéreur donnera à perpétuité un passage en ligne droite du chemin n° 95 pour le service des n° 1165, 1167 et 1168. Demande au Préfet de baisser la mise à prix au cas où l'on ne trouverait pas d'acquéreur.

7 juin 1903 (p. 395)

-Exposé par le service vicinal et ayant pour objet la constitution d'un réseau choisi parmi les chemins vicinaux ordinaires restant à construire et susceptibles d'être exécutés en dix années à partir du 1^{er} janvier 1905. La commission départementale ayant classé au nombre des chemins vicinaux de la commune sous le n° 10 du chemin n° 95 au chemin n° 53, il n'y a pas lieu de demander actuellement les classements de nouveaux chemins.

21 juin 1903 (p. 395, 396)

-Remplacement de la prestation par des centimes additionnels aux quatre contributions directes... Le Conseil décide que l'emploi de la prestation en nature aura lieu en 1904 comme les années précédentes et vote en conséquence aucune taxe vicinale de remplacement.

12 juillet 1903 (p. 396)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet en date du 11 juin dernier relative à la construction d'un nouveau réseau téléphonique. Refus unanime d'inscrire la commune pour le réseau dont il s'agit.

16 août 1903 (p. 397)

-Dossier relatif aux actes d'échange faits entre la commune et les propriétaires pour la construction des chemins de petite communication n° 5 et 7.

15 novembre 1903 (p. 398 à 400)

-Budget chemins vicinaux pour 1904.

-Révision listes électorales : René Hamon. Julien Bazin et Julien Duclos (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1904, ont été nommés : François Lebreton à la Poissonnière, Célestin Boucault au Sauzay, Jean Houssais à la Cadonais, Augustin Baudouin au Tertre, Julien Robert à la Thioulais, Augustin Boulet au Jaunay, Francis Labbé à la Brillardière, Louis Laîné à la Guérivais, François Rigault au Bourg, Pierre Noury au Plinbois. Suppléants : Jean Tual au Plinbois, Louis Hunault à la Grée, Mathurin Valais à la Hervaudière, Hyacinthe Geffray à la Radumerie, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Jean Boucault à Bodin, Jean Lévêque au Sauzay, Pierre Boulay à la Hamonnais, Jules Jolys au Bourg, Félix Jamelot au Bois Deré.

-Le Conseil arrête le chiffre de 58 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1904.

13 décembre 1903 (p. 401, 402)

-Le Conseil autorise la vente amiable de l'herbe du cimetière, publiée par adjudication au plus offrant à la porte du cimetière comme cela se fait tous les ans.

-Conseil invité à dresser une liste de huit répartiteurs étrangers propriétaires dans la commune pour 1904, ont été nommés : Célestin Vengeant demeurant à Angers, Jean Marie Boucherie demeurant à Chelun, Modeste Boucault demeurant à Chelun, Armand Bouvet demeurant à Rannée, René Bouvry demeurant à Martigné-Ferchaud, Jules Cado demeurant à Senonnes, Jean Marie Chasle demeurant à Martigné-Ferchaud, Pierre Henry demeurant à Martigné-Ferchaud.

-Vente des différentes parcelles provenant de vieux chemins avec baisse de prix. Deux quantités situées au Pleinbois n'ont pas reçu d'enchères, donc vente à l'amiable proposée pour 22 F (3 a 75 ca) et 80 F (7 a 35 ca). Le Conseil réserve l'abreuvoir situé au midi de la parcelle n° 1709 et sur les bords du chemin n° 95, lequel abreuvoir appartient à la commune.

2 février 1904 (p. 403)

-Le Conseil considérant qu'un chemin vicinal a été ouvert sur la commune d'Eancé passant par le village de la Poissonnière et s'arrêtant à la limite de la commune de Martigné-Ferchaud. Considérant qu'aujourd'hui la commune de Martigné-Ferchaud demande l'inscription au programme d'un chemin vicinal qui partirait de la limite de la commune de Martigné-Ferchaud auprès du village de la Poissonnière, continuerait ce chemin jusqu'au chemin n° 74 de grande communication et le prolongerait jusqu'au village de la Noë Maheu. Considérant que le débouché de ce chemin sur la commune de Martigné-Ferchaud s'impose : que sa construction établirait une communication directe entre les villages du Plinbois, la Corvaiserie, les Haies d'Arches, Villeneuve, la Roussière, la Rivière, le Bois déré, la Poissonnière, le Breil Chevière avec la ville de Martigné-Ferchaud et faciliterait les relations commerciales entre les habitants de ces villages et la commune de Martigné-Ferchaud. Qu'enfin si ce chemin n'était pas continué sur la commune de Martigné-Ferchaud il n'atteindrait pas le but que s'est proposé le Conseil municipal d'Eancé en en poursuivant la construction. Demande que ce projet soit adopté.

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet en date du 15 juin 1903 relative à la construction d'un nouveau réseau téléphonique. Refus unanime d'inscrire la commune pour le réseau projeté.

10 avril 1904 (p. 404 à 406)

-Délégués pour l'élection sénatoriale : Célestin Bouvet (10 voix) et Julien Duclos (7 voix), suppléant Joachim Houssais (6 voix).

12 mai 1904 (p. 406, 407) à 8 h du matin

-Les membres du Conseil proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 1er mai se sont réunis dans la salle de la mairie : Augustin Boulet, Jean Marie Duclos, Célestin Bouvet, Alexis Boucault, Julien Bazin, Julien Duclos, Joachim Houssais, Joseph Bouvry, René Hamon, Théophile Bouvry, Félix Havard, Louis Hunault. Célestin Bouvet élu maire (11 voix). Alexis Boucault élu adjoint (10 voix).

-Election de deux délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : M. Bécel (12 voix), M. Alexis Boucault (12 voix).

26 mai 1904 (p. 408 à 412)

-Comptes et chemins vicinaux.

11 septembre 1904 (p. 413)

-Demande de dispense de 13 jours faite par le sieur Hyacinthe Ballu de la classe 1887. Considérant qu'il est sans fortune, qu'il n'a que son travail pour nourrir sa femme et ses quatre enfants en bas âge, le Conseil approuve la demande et prie l'autorité militaire de vouloir bien lui donner satisfaction.

9 octobre 1904 (p. 414 à 417)

-Règlement sanitaire applicable dans la commune d'Eancé :

Habitations : dans les constructions neuves, les parois construites en briques ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation hourdée en chaux hydraulique jusqu'à 30 cm au-dessus du sol. La couverture et la sous couverture à paille des maisons, grandes écuries et étables sont interdites. Le sol du rez de chaussée s'il n'est pas établi sur caves devra être surélevé de 30 cm au moins au-dessus du niveau extérieur, quand il repose immédiatement sur terre pleine le dallage le carrelage ou le parquet devra être placé sur une couche de béton imperméable. *La cuisine* pièce commune doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière. Tout foyer de cuisine doit être placé sous une hotte munie d'un tuyau de fumée montant jusqu'à 40 cm au moins au-dessus de la partie la plus élevée de la construction. *Chambre à coucher*. Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera bien éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2 m 60 sous plafond. Les fenêtres ne mesureront pas moins d'un mètre et

demi. Les cheminées, fours et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage ni fumée ni gaz toxique et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 cm au moins au-dessus du faite de la maison. L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sol. *Eaux d'alimentation.* Les sources seront captées avec soin et couvertes. Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierres ou briques sera hourdée en mortier de chaux hydraulique ou de ciment ; elle devra surmonter le sol de 50 cm au moins et être couverte d'une margelle en pierre dure. Les puits seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par l'établissement d'une aire en maçonnerie bitumée large d'environ 2 mètres hermétiquement rejointe aux parois des puits et légèrement inclinée du centre vers la périphérie. Ils seront placés à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisance. *Les citernes* destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aéragé, on ne devra pratiquer aucune culture sur la voûte. Le niveau d'eau sera maintenu à une hauteur convenable par un trop plein. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, gravier, etc. Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable. *Ecurie et étables.* Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines, celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante. Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux. La hauteur sous plafond des écuries destinées aux espèces chevalines et bovines sera au moins de 2 m 60, elles seront bien aérées. *Celliers, pressoirs et cuvages.* Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés. *Fosses à fumier et à purin.* Les fumiers seront disposés sur un sol imperméable entouré d'un rebord également imperméable. Les fosses à purin posséderont des parois et un fond étanches, bétonnés ou cimentés. Les fosses à fumier et à purin seront placées à une distance convenable des habitations. *Mares.* La création des mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale. Les mares et fossés d'eau stagnante seront éloignés des habitations. Ils seront curés une fois par an ou comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique. *Routoirs.* Les routoirs agricoles ne seront jamais établis dans les abreuvoirs et lavoirs. *Vidanges, gadoues, etc.* Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, pailles, balles, feuilles sèches en putréfaction sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser des vidanges dans les cours d'eau. *Cabinets et fosses d'aisance.* Les cabinets et fosses d'aisance seront établis à une distance convenable des sources, puits et citernes. *Animaux morts.* Il est interdit de jeter des animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres ou de les enterrer au voisinage des habitations, des puits ou des abreuvoirs. *Maladies transmissibles.* Indépendamment de la déclaration imposé aux médecins, les hôteliers et logeurs sont tenus de signaler immédiatement à la mairie tout cas de maladie qui se produirait dans leur établissement ainsi que le nom du médecin qui aura été appelé pour soigner. *Isolement.* Tout malade atteint d'une infection transmissible sera isolé autant que possible de telle sorte qu'il ne puisse la propager par lui-même ou par les personnes appelées à le soigner jusqu'à disparition complète de tout danger de contagion, on ne laissera approcher du malade que les personnes qui le soignent. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation du mal. *Désinfection.* Il est interdit de déverser aucune déjection, crachats, matières fécales, matières vomies, etc. provenant d'un malade atteint de maladie transmissible sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau. Ces déjections recueillies dans des vases spéciaux seront enterrées profondément mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive. Pendant toute la durée d'une maladie transmissible, les objets à usage personnel du malade et des personnes qui l'assistent de même que tous les objets contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion pendant un quart d'heure des linges dans une eau en ébullition constitue un bon procédé de désinfection. Les locaux occupés par le malade seront désinfectés après sa guérison ou son décès. Lorsque le malade sera guéri, il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être réunis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou des médecins inspecteurs de l'école.

13 novembre 1904 (p. 418 à 420)

-Budget chemins vicinaux.

-Révision listes électorales : Théophile Bouvry. Joachim Houssais et Jean Duclos (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1905, ont été nommés : François Lebreton à la Poissonnière, Célestin Boucault au Sauzay, Jean Houssais à la Cadourais, Julien Robert à la Thioulais, Augustin Boulet au Jaunay, Francis Labbé à la Brillardière, François Rigault au Bourg, François Cado à la Baumerie, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Célestin Havard à Bodin. Suppléants : Mathurin Valais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Jean Boucault à Bodin, Jean Lévêque au Sauzay, Pierre Boulay à la Hamonnais, Félix Jamelot au Bois Deré, Louis Hunault à la Grée, Pierre Charron à la Voitonnois, Auguste Gérard à Villeneuve, Julien Tessier à la Bizolais.

-Répartiteurs étrangers : Célestin Vengeant à Angers, Jean Boucherie à Chelun, Jean Marie Chasle à Martigné-Ferchaud, François Roullin à Forges, Armand Bouvet à Rannée, Henri Maillard à Senonnes, René Planchenault à Martigné-Ferchaud, Julien Rimbert à Villepôt.

-Le Conseil arrête le chiffre de 54 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1905.

27 novembre 1904 (p. 421)

-Communication d'une lettre de M. le Sous-Préfet relative à une demande de construction d'un puits public. Le Conseil, considérant que dans le bourg il y a 140 habitants et que pour ces 140 habitants il y a 24 puits ; que la commune a fait faire il y a une dizaine d'années un puits dans la cour de l'école des garçons et que l'instituteur n'y puise l'eau que pour l'arrosage de sa classe, que ce puits est très bon, un des meilleurs du bourg et que M. l'instituteur n'empêche personne d'y puiser de l'eau ; que bon nombre d'habitants font un abus de l'eau attendu qu'il y en a qui s'en servent pour laver et arroser ; que les habitants du bourg sont moins gênés pour l'eau que bon nombre de fermiers de la campagne qui vont en chercher non seulement pour les besoins du ménage mais encore pour leurs bestiaux. Pour ces motifs, le Conseil ne vote aucun crédit pour la construction d'un second puits communal. Qu'en cas d'incendie, il y a à 200 m du bourg de l'eau dans un ruisseau.

15 mai 1905 (p. 422 à 426)

-Comptes et chemins vicinaux.

-Considérant qu'il est d'un usage constant dans la commune que les familles pourvoient directement au transport et à l'enterrement de leurs parents, que les cercueils sont achetés par les familles qui s'adressent ordinairement aux menuisiers chez lesquels elles ont l'habitude de s'approvisionner et qu'il n'existe dans la

commune aucune tenture extérieure destinée à être apposée à la porte des maisons où se trouve un défunt. Le Conseil demande que conformément à l'article 2 de la loi du 28 décembre 1904 le service des funérailles soit assuré directement par les soins des familles comme par le passé et sous la surveillance du maire.

-Présentation au Conseil d'un certificat de présence sous les drapeaux du sieur Joseph Crosnier réserviste de la classe 1898. Le Conseil considérant que ce jeune homme marié et père de deux enfants en bas âge n'a aucune fortune vote une somme de 10 F à prélever sur les subventions accordées par la commission départementale pour secours aux réservistes et territoriaux.

3 septembre 1905 (p. 427, 428)

-Communication d'une lettre de M. Huet nommé instituteur à Eancé en remplacement de M. Hélie, lequel demande le changement de l'école, c'est-à-dire que l'école des garçons serait transférée à l'école des filles et l'école des filles à l'école des garçons. Le Conseil est d'avis à l'unanimité de transférer l'école des garçons à l'école des filles et l'école des filles à l'école des garçons attendu qu'à l'école des filles le logement est beaucoup plus convenable ainsi que le mobilier scolaire, de plus Mme Legros la nouvelle institutrice a une enfant âgée d'environ deux mois qu'elle élève au sein et qu'elle sera moitié plus près à l'école des garçons du logement de son mari et de sa belle-mère.

-Considérant que le sieur Louis Henry réserviste de la classe 1895 qui accomplit une période d'exercice militaire est sans fortune qu'il est marié et a un enfant en bas âge, qu'ils sont trois frères sous les drapeaux, vote une somme de 10 F à prélever sur les subventions accordées par la commission départementale pour secours aux réservistes et territoriaux.

11 septembre 1905 (p. 428)

-Procès verbal d'installation de M. Huet nommé instituteur de la commune d'Eancé.

-Procès verbal d'installation de Mme Legros nommé institutrice stagiaire à l'école primaire publique de la commune d'Eancé.

19 novembre 1905 (p. 429 à 431)

-Budget chemins vicinaux pour 1906.

-Révision listes électorales : René Hamon. Joachim Houssais et Jean Duclos (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1906, ont été nommés : François Lebreton à la Poissonnière, Célestin Boucault au Sauzay, François Rigault au Bourg, François Cado fils à la Baumerie, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Célestin Havaré à Bodin, Julien Vengeant père à la Sagourais, Julien Duclos au Breil Chevière, Julien Desmottes au Tertre, François Soulas à la Cour. Suppléants : Jean Lévêque au Sauzay, Jean Boucault à Bodin,

Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Valais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Pierre Boulay à la Hamonnais, Pierre Charron à la Voitonnais, Félix Jamelot au Bois Déré.

-Répartiteurs étrangers : Célestin Vengeant à Angers, Jean Boucherie à Chelun, Armand Bouvet à Rannée, Henri Maillard à Senonnes, François Jolys à Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, François Cado à Martigné-Ferchaud, René Planchenault à Martigné-Ferchaud.

-Le Conseil arrête le chiffre de 55 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1906.

26 novembre 1905 (p. 432 à 434)

-Communication au Conseil de la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Le Conseil, après avoir délibéré, fixe le coût minimum de l'existence : pain à 15 centimes par jour 4 F 50, aliments divers 2 F, loyers et vêtements 2 F soit 8 F 50 par mois. Assistance à domicile : Anastase Hamon 70 ans, 6 F ; Jean Juvin 81 ans, 8 F ; Mathilde Madiot 37 ans, 7 F ; Henri Briant 13 ans, 7 F ; Angélique Briant 77 ans, 7 F ; Cécile Groulet 77 ans, 7 F ; Alexis Guérin 77 ans, 6 F.

-Délégués pour l'élection sénatoriale : Joachim Houssais (9 voix), Célestin Bouvet (8 voix), suppléant Félix Havard (9 voix).

5 février 1906 (p. 435)

-Communication d'un devis de travaux à exécuter à l'école des garçons, somme de 1 751 F 09.

25 mars 1906 (p. 436, 437)

-Quelles ressources pour les travaux d'améliorations de l'école des garçons ? Report des travaux d'empierrement de la place publique (face à l'église). Report de l'ensablement des allées du cimetière. Suivi des travaux par : Célestin Bouvet, Alexis Boucault et René Hamon.

-Les habitants du village de Bodin se plaignent du danger qu'il y a à passer sur le pont situé sur le ruisseau de Roches par manque de parapet. Ce pont situé sur un chemin rural a une largeur de 4 m et 2m 50 d'élévation se trouve dans le bas d'une côte très rapide. Considérant qu'il y a 2 petits chênes situés sur la commune qu'on pourrait utiliser pour faire ce travail, ces 2 arbres valent environ 20 F, de plus il y a près du pont de Bodin 2 frênes et 1 cerisier d'une valeur de 70 F qui appartiennent également à la commune. Le Conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à traiter de gré à gré avec un ouvrier pour faire ce travail, de sorte qu'on utiliserait les 2 petits chênes et qu'on ferait un échange de bois pour les 2 frênes et le cerisier qui ne conviennent pas du tout pour ce travail et l'on pourrait ainsi faire faire ce travail sans frais pour la commune.

21 mai 1906 (p. 438 à 442)

-Comptes et chemins vicinaux. Vente des herbes du cimetière.

1er juillet 1906 (p. 443)

-Communication du règlement amiable en matière d'occupation temporaire et d'extraction des matériaux.

18 novembre 1906 (p. 444 à 446)

-Budget chemins vicinaux pour 1907.

-Révision listes électorales : Félix Havard. Louis Hunault et Théophile Bouvry (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1907, ont été nommés : François Rigault au Bourg, François Cado fils à la Baumerie, Julien Duclos au Breil Chevière, Julien Desmottes au Tertre, François Soulas à la Cour, Alexandre Tabouret à Vauvert, Théophile Gautier à la Thioulais, Jean Couanne à la Guérivais, Pierre Noury au Plinbois, Augustin Chantebel au Hec. Suppléants : Louis Hunault à la Grée, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Valais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Pierre Boulay à la Hamonnais, Julien Besnier au Mottay, Félix Jamelot au Bois Déré, Louis Chevrolier aux Mâsses, Félix Havard à la Thioulais, René Hamon à la Bertrie.

-Répartiteurs étrangers : Jean Boucherie à Chelun, Jean Marie Madiot à Forges, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Auguste Salomon à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Thomas Poulain à Chelun, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud.

-Le Conseil arrête le chiffre de 53 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1907.

-Le Conseil, considérant que le sieur François Després réserviste de la classe 1899 qui accomplit une période d'exercice militaire est sans fortune et est obligé de soutenir sa mère qui est veuve, vote une somme de 10 F à prélever sur les subventions accordées par la commission départementale pour secours aux réservistes et territoriaux.

3 février 1907 (p. 447)

-Présenté au Conseil l'état nominatif des vieillards, des infirmes et des incurables, dressé par le bureau d'assistance. Approbation.

17 février 1907 (p. 448, 449)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet relative à la location des presbytères communaux. Considérant que le desservant Monsieur Bécel est d'avis de louer le presbytère qui est très coûteux pour les réparations et qu'on ne pourrait le louer à d'autre aussi cher qu'à lui vu sa position, et attendu qu'il y a dans le

bourg plusieurs maisons vacantes qui sont situées sur le bord de la route, pour ces motifs le Conseil décide de louer aux conditions suivantes : 1° Location 20 F par an. 2° Paiement des contributions 22 F chaque année. 3° Réparations locatives et d'entretien 50 F par an. 4° Assurance contre l'incendie environ 10 F. 5° La durée du bail serait de 18 ans.

-Communication d'une lettre de sieur Joseph Moutel, bourrelier à Eancé, pour laquelle il demande l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le bourg sur le bord du chemin vicinal ordinaire n° 10. Accord du Conseil qui fixe à 1 F le prix du m2.

7 mars 1907 (p. 449)

-Mademoiselle Eugénie Langlais née à Luitré le 28 février 1879, pourvue du brevet de capacité délivré à Rennes le 13 novembre 1895 nous a déclaré avoir l'intention d'ouvrir une école privée laïque de filles avec annexion d'un pensionnat primaire privé dans un local situé au bourg, local ayant déjà été autorisé pour école et pensionnat.

10 mars 1907 (p. 450, 451)

-Communication du dossier concernant le nommé Charles Houssais actuellement domicilié à Rennes. Erreur dans l'enquête attendu que le sieur Houssais a quitté la commune d'Eancé le 2 novembre 1878 pour aller habiter la commune de Fercé qu'il a habité pendant six années consécutives dans une ferme appartenant à M. Bordier, de là il est allé à Soulvache et ensuite à Rennes.

-Réseau téléphonique départemental toujours considéré comme inutile.

-Délibération sur la location du presbytère non approuvée par M. le Préfet. Attendu que ce bâtiment, vu le délabrement dans lequel il se trouve ne saurait être accepté par d'autre, sans des frais considérables que la commune n'est pas à même de faire. Vu le refus opposé par M. le Recteur de mettre un prix plus élevé attendu qu'avec la location acceptée par lui, il y a de plus les impôts divers et les charges considérables d'entretien. Décision de maintenir la délibération à condition de louer pour neuf années au lieu de dix-huit. Le Conseil est d'avis que la valeur locative fixée à 250 F est trop élevée.

-Considérant que les habitants de la commune se plaignent relativement aux vols de toutes manières commis par les saltimbanques (légumes, fourrages, claies, barrières, volailles, escroqueries de toutes manières), que ces gens sont très dangereux, qu'ils sont tous armés, vont à la chasse sans permis, qu'ils ont des chiens et que c'est peut-être une des principales causes de la rage. Pour tous ces motifs, le Conseil prie M. le Préfet de prendre des mesures pour empêcher autant que possible la circulation de ces personnes qui séjournent nuit et jour sur les banquettes des routes et qu'il est souvent difficile de faire passer les chevaux qui ont presque toujours peur, de plus ils ont presque toujours 3 ou 4 voitures avec un nombreux personnel des deux sexes.

7 avril 1907 (p. 452)

-Demande de secours faite par le sieur Houssais actuellement domicilié à Rennes. Les déclarations faites par les époux Houssais à M. le Maire de Rennes sont fausses car ils n'ont plus aucun domicile de secours à Eancé.

-Demande de dispense comme soutien de famille faite par le sieur Alexis Boucault de la classe 1903, soldat au 70^{ème} R.I. 4^{ème} garnison de Vitré. Le Conseil approuve attendu qu'il est d'une très mauvaise santé ainsi que sa femme.

21 avril 1907 (p. 454)

-Location du presbytère : location de 50 F par an en plus des impôts 22 F, les réparations locatives 50 F par an et le paiement de l'assurance, la durée du bail de 9 ans à partir du 1^{er} juin.

21 mai 1907 (p. 455 à 458)

-Comptes, chemins vicinaux, vente des herbes du cimetière.

23 juin 1907 (p. 459, 460)

-Il est dans l'intérêt de la commune de ne plus différer trop longtemps la location du presbytère : bail de 3, 6 ou 9 ans à l'abbé Bécél à partir du 1^{er} novembre 1907.

7 juillet 1907 (p. 460)

-Demande de secours en vue d'obtenir l'assistance de Mme Henriette Briand, veuve Houssais. Refus.

21 juillet 1907 (p. 461, 462, 463) à 8 heures et demie du matin

-Elections sénatoriales. Conseillers municipaux : Célestin Bouvet, Alexis Boucault, Augustin Boulet, Julien Duclos, René Hamon, Jean Duclos, Joachim Houssais, Félix Havard, Théophile Bouvry ; absent : Louis Hunault. Délégués élus : Célestin Bouvet (8 voix), Félix Havard (7 voix) ; suppléant : Théophile Bouvry (8 voix).

22 septembre 1907 (p. 463, 464)

-Communication d'une délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance d'Eancé concernant l'attribution des biens des anciens établissements ecclésiastiques.

17 novembre 1907 (p. 464 à 466)

-Budget chemins vicinaux pour l'année 1908.

-Révision listes électorales : Louis Hunault. Théophile Bouvry et Jean Duclos (conseillers municipaux).

-Conseil invité à dresser une liste des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1908, ont été nommés : François Cado fils à la Rivière, Julien Duclos au Breil Chevière, François Soulas à la Cour, Théophile Gautier à la Thioulais, Jean Couanne à la Guérivais, Pierre Noury au Plinbois, Augustin Chantebel au Hec, Pierre Boulet à la Roussière, René Robert fils à la Pâtur, René Morin père au Bourg. Suppléants : Louis Hunault à la Grée, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Valais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Félix Jamelot au Bois Déré, Louis Chevrolier aux Mâsses, Félix Havard à la Thioulais, René Hamon à la Bertrie, Célestin Boucault au Sauzay, Julien Vengeant fils à la Sagourais.

Répartiteurs étrangers : Pierre Henry à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Jean Durand à Chelun, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Auguste Salomon à Martigné-Ferchaud, Armand Bouvet à Rannée, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud.

-Le Conseil arrête le chiffre de 51 à la liste des personnes ayant droit à l'assistance médicale gratuite en 1908.

15 décembre 1907 (p. 467, 468, 469)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet concernant les débits de boissons. Le Conseil : il n'y a pas lieu de fixer des distances pour l'ouverture des débits de boissons qui sont bien tenus au centre de l'agglomération, que si les débits existants au centre du bourg étaient supprimés les maisons n'auraient plus de valeur, les propriétaires ne trouveraient plus de locataires, les écoles sont placées de manière à n'être jamais gênées par les débits de boissons, que l'église a une enceinte réservée close de murs et entourée de grandes routes, le cimetière éloigné du bourg est disposé de manière qu'il n'y aura jamais ni construction et par conséquent ni et que s'il y avait des désordres dans les débits c'est toujours ceux qui sont éloignés du centre de l'agglomération.

-Considérant que dans la commune il est récolté une grande quantité de fruits à cidre et que pour les transporter il faut aller chercher des acquits à Chelun distant de 6 km du bourg d'Eancé et que les cultivateurs du midi de la commune ont 9 km ce qui fait 15 allers et retours, que c'est un grand dérangement, que les débitants d'Eancé sont eux aussi gênés, que toutes les commune limitrophes ont des bureaux de régie. Depuis longtemps les cultivateurs demandent qu'il y ait à Eancé un bureau de recettes, ce qui retardait la demande c'était de trouver quelqu'un qui voulut bien tenir ce bureau, le sieur Auguste Bannetel, cordonnier demeurant au bourg d'Eancé, a bien voulu accepter de tenir ce bureau, cet homme a une très bonne conduite, est instruit et ne quitte jamais sa maison.

16 février 1908 (p. 469, 470)

-Présenté au Conseil l'état nominatif des vieillards, des infirmes et des incurables, dressé par le bureau d'assistance. Approbation.

17 mai 1908 (p. 471 à 473) à 8 h du matin

-Les membres du Conseil proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 3 mai se sont réunis dans la salle de la mairie : Augustin Boulet, Jean Marie Duclos, Célestin Bouvet, Alexis Boucault, Julien Duclos, René Hamon, Théophile Bouvry, Félix Havard, Louis Hunault, Louis Laîné, René Morin (père), Julien Robert. Célestin Bouvet élu maire (12 voix). Alexis Boucault élu adjoint (11 voix).

-Election de deux délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : M. Bécel (12 voix), M. Alexis Boucault (12 voix).

23 mai 1908 (p. 474 à 477)

-Comptes et chemins vicinaux, vente d'herbe du cimetière.

-Registre clos ce 23 mai 1908.

